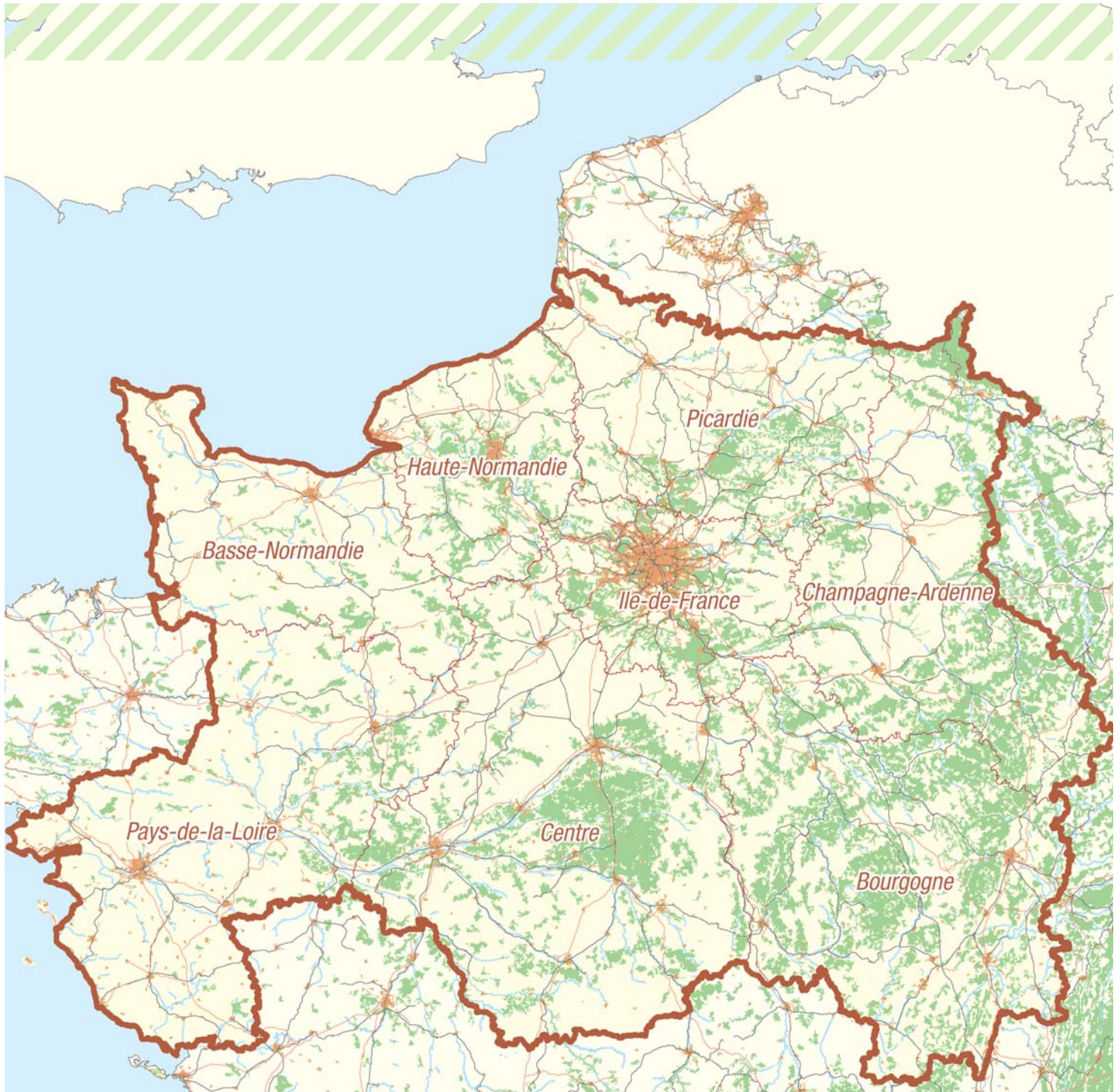


Mai 2009

Capitalisation des savoirs sur le Bassin parisien

Volume 2 : Analyse synthétique



Capitalisation des savoirs sur le Bassin parisien

Volume 2 : Analyse synthétique

Mai 2009

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : 01 77 49 77 00 - Fax : 01 77 49 79 07
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général: François DUGENY

CNRS UMR Géographie-cités

13 rue du Four 75006 PARIS
Tél. : 33 (0)1 40 46 40 04 – Fax : 33 (0)1 40 46 40 09
[http:// www.parisgeo.cnrs.fr](http://www.parisgeo.cnrs.fr)

Directrice : Lena SANDERS

Département Planification Aménagement Durables
(DPAD) : Vincent FOUCHIER, directeur général
adjoint

Directrice adjointe : Nadine CATTAN, Equipe P.A.R.I.S

Coordination : Laurence NOLORGUES (IAU îdF / DPAD)

Étude réalisée par Lucie BONY (UMR Géographie-cités)

N° d'ordonnancement : 22.09.07

Source carte de couverture : IGN Routes 500

Sommaire

Avant Propos	5
Introduction	7
1. Quelle intégration économique pour le Bassin parisien ?	11
1.1 La mobilité des établissements	11
1.2 La spatialisation des groupes et les filières : quelles relations fonctionnelles entre les territoires du Bassin parisien ?	13
1.3 L'emploi	13
1.4 Quel système productif pour le Bassin parisien ?	15
2. Le Bassin parisien aux limites de la mobilité	17
2.1 Le réseau de transport ou le squelette d'une région métropolitaine réticulaire	17
2.2 Les navettes domicile-travail	17
2.3 Le transport logistique ou l'éclatement spatial de la production	21
3. Un Bassin parisien socio-démographique en mouvement	23
3.1 Composition socio-démographique du Bassin Parisien	23
3.2 Les échanges migratoires	25
4. Formation, enseignement supérieur et recherche	29
4.1 Un enjeu politique : quel bilan ?	29
4.2 Un enjeu scientifique : quels liens entre les lieux ?	30
4.3 Un enjeu démographique : la mobilité des étudiants	30
5. Le Bassin parisien et la France	33
5.1 Les régions du Bassin parisien dans les travaux à l'échelle nationale	33
5.2 Le Bassin parisien et les autres régions françaises	35
6. Le Bassin parisien et l'Europe	39
6.1 Le Bassin parisien dans l'Europe	39
6.2 Le Bassin parisien et les autres régions métropolitaines	41

7. Le Bassin parisien vu par les aménageurs	45
7.1 Les acteurs	45
7.2 Aménager le Bassin parisien : de la complémentarité centre-périphérie à l'organisation d'un réseau métropolitain autonome et compétitif	47
7.3 Quel bilan ?	47
8. Les approches territoriales	51
8.1 Les faisceaux	51
8.2 Les franges et les villes avant-poste	51
8.3 Les aires métropolitaines régionales	52
Conclusion	53
Pistes de recherche	54
Références citées	56

Avant Propos

L'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France travaille depuis de nombreuses années sur Bassin parisien, dans divers champs de compétences. Cette année est néanmoins marquée par un réinvestissement plus global à l'échelle de ce territoire.

Les ouvrages regroupés sous le titre « Capitalisation des savoirs sur le Bassin parisien », réalisés en partenariat avec l'UMR Géographie–cités, s'intègrent totalement dans cette démarche. Ils participent aussi au développement de l'IAU îdF comme centre de ressources du Bassin parisien. Ainsi, la mise en ligne d'informations et de publications doit se poursuivre (par exemple, des documents restituant les journées du séminaire scientifique UMR Géographie – cités et IAU îdF sont déjà accessibles) sur le site www.iau-idf.fr

**Plusieurs volumes de travaux publiés sous le titre
« Capitalisation des savoirs sur le Bassin parisien » seront
édités cette année :**

Volume 1 : Bibliographie analytique (mai 2009)

Volume 2 : Analyse synthétique (mai 2009)

**Volume 3 (à paraître juillet 2009) : Acquis des séminaires
scientifiques (24 mars, 27 avril, 28 mai 2009)**

Introduction

La première vague de travaux traitant de la question du Bassin parisien remonte à la fin des années 1960. Cette période correspond à celle de l'apparition de cette même question sur l'agenda politique en lien avec la décentralisation prévue par le Vème plan (1966-1970). La publication d'un premier *Livre blanc du Bassin parisien* en 1966 sera donc suivi d'une série d'études, essentiellement portées par la DATAR ou la Mission d'Etude du Bassin Parisien.

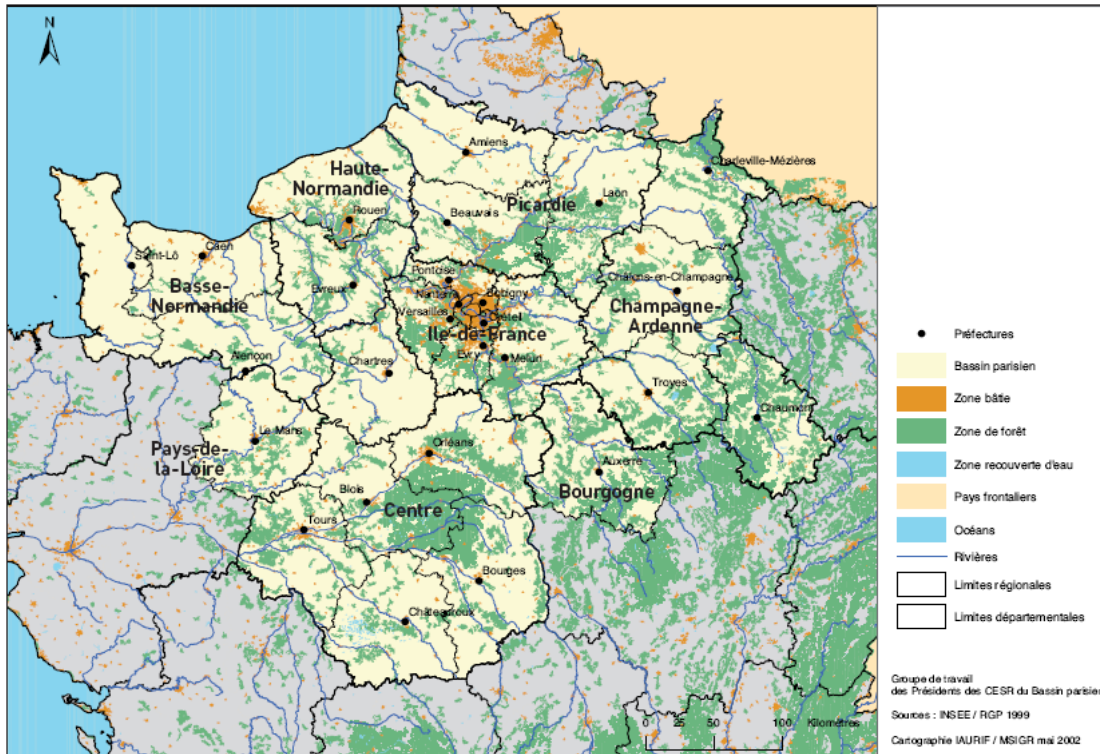
L'objet « Bassin parisien » ne sera ensuite quasiment pas traité pendant une quinzaine d'années avant de réapparaître dans les années 1990. Un certain nombre de colloques est ainsi organisé par la jeune Association des Villes à une heure de Paris, les préfetures régionales proposent leur plan d'aménagement à l'horizon 2015, un second *Livre blanc* est publié en 1992 par la DATAR auquel les collectivités territoriales répondent l'année suivante par un *Scénario de l'équilibre* puis une *Charte du Bassin parisien*. C'est donc dans ce contexte politique sujet à débat que paraît un grand nombre de travaux sur le Bassin parisien.

Cette vague de publications sur le sujet s'épuisera graduellement au début des années 2000, après un dernier flot de travaux de l'équipe de la Mission Interministérielle et Interrégionale pour l'Aménagement du Territoire (MIAT) basée à la direction régionale de l'INSEE Picardie. Après 2003, on recense assez peu de travaux s'intéressant à la question. Les études les plus récentes s'inscrivent dans le champ de réflexion autour du phénomène de métropolisation.

Trois principales approches peuvent être dégagées de l'ensemble des travaux publiés sur le Bassin parisien. On peut tout d'abord noter la prépondérance de travaux de géographie économique traitant du desserrement de l'emploi, des délocalisations des entreprises, de la spatialisation des filières industrielles etc. Les travaux de démographie représentent eux aussi une part importante des publications sur le sujet. Ils s'intéressent à la composition sociale du Bassin parisien (CSP, revenu fiscal, âge etc.), aux migrations pendulaires ou résidentielles etc. Enfin, beaucoup de publications portent sur l'aménagement du territoire avec des réflexions sur les infrastructures de transport, de communication, de formation etc.

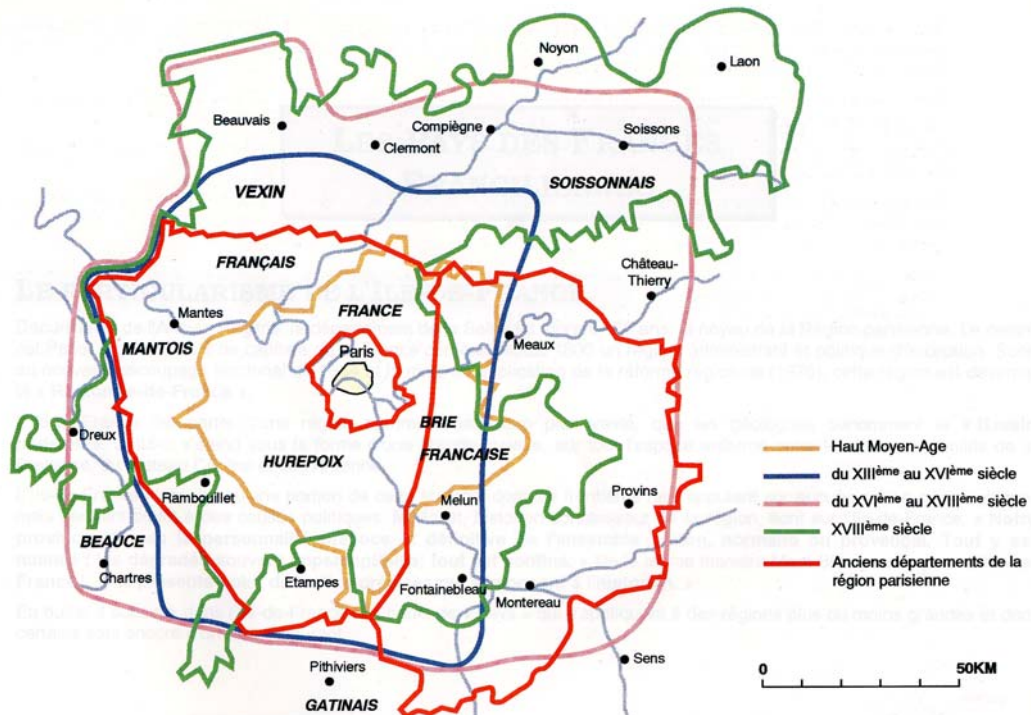
Dans la plupart des travaux, les limites externes de ce territoire sont posées a priori. Le périmètre d'étude défini en 1966 par le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Bassin Parisien excluait les départements les plus excentrés des régions limitrophes de la région parisienne (l'Indre, le Cher, la Nièvre, la Manche, la Haute-Marne et les Ardennes). En 1994, la *Charte du Bassin parisien* inclut dans son périmètre l'ensemble de ces départements (Nièvre exceptée). Ce périmètre sera adopté dans nombre d'études : Damette et Scheibling (1992), Thiard (2001), Frémont (2002). Ludovic Halbert (2005) a quant à lui exclu l'Indre-et-Loire dans son étude pour Polynet.

Les huit régions du Bassin parisien



CESR Ile-de-France, 2006, « La première conférence interrégionale du Bassin parisien », Supplément spécial CESR Ile-de-France, 8 p. http://www.cesr-ile-de-france.fr/cesr_doc/magazine/magazine44-encart.pdf

LES LIMITES SUCCESSIVES DE L'ILE-DE-FRANCE



DUBRULLE Guillaume, 1995, Les pays des franges franciliennes, Paris, DREIF, p. 27

Si, comme l'a démontré Philippe Thiard (2001), le Bassin parisien a avant tout été une construction paradigmatique de la géographie physique puis de la politique publique d'aménagement, d'urbanisme et de planification, il n'en reste pas moins que cette échelle a un contenu réel. C'est donc dans cette perspective que l'on s'attachera, à partir des « mots » des auteurs ayant abordé le sujet, à en dégager les caractéristiques. En quoi l'échelle interrégionale du Bassin parisien fait-elle sens ? Quels sont les liens internes et les frontières externes du territoire ? Quelles concurrences et complémentarités peuvent y être observées ? Quelles sont les continuités ou les discontinuités qui affectent le dispositif territorial du Bassin parisien ?

En nous basant essentiellement sur les dernières études traitant du Bassin parisien, notre analyse portera en grande part sur le phénomène de métropolisation, qui semble s'imposer comme un nouveau paradigme en sciences urbaines. Cependant, nous tenterons de voir si peuvent être dégagés d'autres axes de lectures territoriales ne relevant pas nécessairement du fonctionnement métropolitain de la macrorégion.

Denis Pumain¹ propose de définir la métropolisation comme étant le « processus d'étalement des très grandes villes, ainsi que leur structuration autour, non plus d'un centre unique, mais de centralités multiples ».

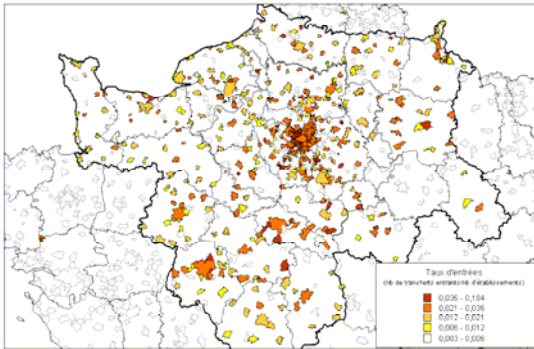
François Ascher² distingue trois causes principales à ce phénomène : le développement des moyens de communication, les dynamiques économiques et les dynamiques sociales. Ces trois axes seront ceux des trois premiers chapitres. Les métropoles concentrent les principaux équipements privés et publics éducatifs, sanitaires, culturels, commerciaux ou sportifs. La question de l'enseignement supérieur et de la recherche ayant été particulièrement traitée à l'échelle du Bassin parisien, nous lui consacrerons un chapitre. Nous nous intéresserons dans un cinquième chapitre au Bassin parisien appréhendé dans son contexte national. Enfin, comme la métropolisation n'est pas seulement la croissance des grandes villes mais aussi leur mise en réseau à l'échelle internationale, un sixième chapitre présentera quelques travaux portant sur le Bassin parisien et l'Europe. Le Bassin parisien étant devenu dès les années 1960 une grande région fonctionnelle portée par la politique d'aménagement du territoire, c'est l'ensemble des travaux ayant adopté cet angle d'approche qui seront analysés dans un autre chapitre. Nous terminerons par une rapide synthèse des lectures territoriales rencontrées

Dans chacun de ces chapitres, seront en premier lieu rapidement présentés les différents travaux écrits sur le sujet. Il s'agira ensuite de voir quelles formes territoriales et structures métropolitaines émergent de ces diverses études menées sous chaque angle thématique. Le Bassin parisien participe-t-il au phénomène de métropolisation de manière uniforme ? Voit-on apparaître globalement ou localement l'expression d'un polycentrisme ou d'une multipolarité centralisée, de mises en relation continues ou connexes ?

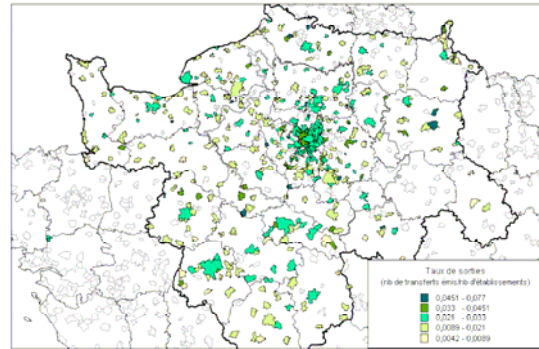
1 PUMAIN Denis, 2006, « Métropolisation » in PUMAIN Denis, PAQUOT Thierry, KLEINSCHMAGER Richard, *Dictionnaire de la ville et de l'urbain*, Paris, Economica, pp. 184-185

2 ASCHER François, 1993, « Le droit à la métropole » in *La ville, urbanisme, réseaux, environnement*, Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie, pp. 197-203

Taux d'entrée dans les pôles économiques et urbains du Bassin parisien (2004)



Taux de sortie des pôles économiques et urbains du Bassin parisien (2004)



GILLI Frédéric, JAYET Hubert, HAMMADOU Hakim, 2008, « La mobilité des entreprises et de leurs salariés dans le Bassin parisien » in *DIACT*, 2009, *Le fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Du Bassin parisien à la région économique de Paris*, Paris, *DIACT*, p. 17

http://www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2009/Fonctionnement_metroplitain_du_BP_etude_2.pdf

Entreprises multi-établissements et réseaux d'entreprises : liaisons supérieures à 10 entreprises plus de 10 entreprises localisées dans les deux communes considérées



Entreprises multi-établissements et réseaux d'entreprises : liaisons supérieures à 5 entreprises plus de 5 entreprises localisées dans les deux communes considérées



GILLI Frédéric, JAYET Hubert, HAMMADOU Hakim, 2008, « La mobilité des entreprises et de leurs salariés dans le Bassin parisien » in *DIACT*, 2009, *Le fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Du Bassin parisien à la région économique de Paris*, Paris, *DIACT*, p. 7

http://www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2009/Fonctionnement_metroplitain_du_BP_etude_2.pdf

1. Quelle intégration économique pour le Bassin parisien ?

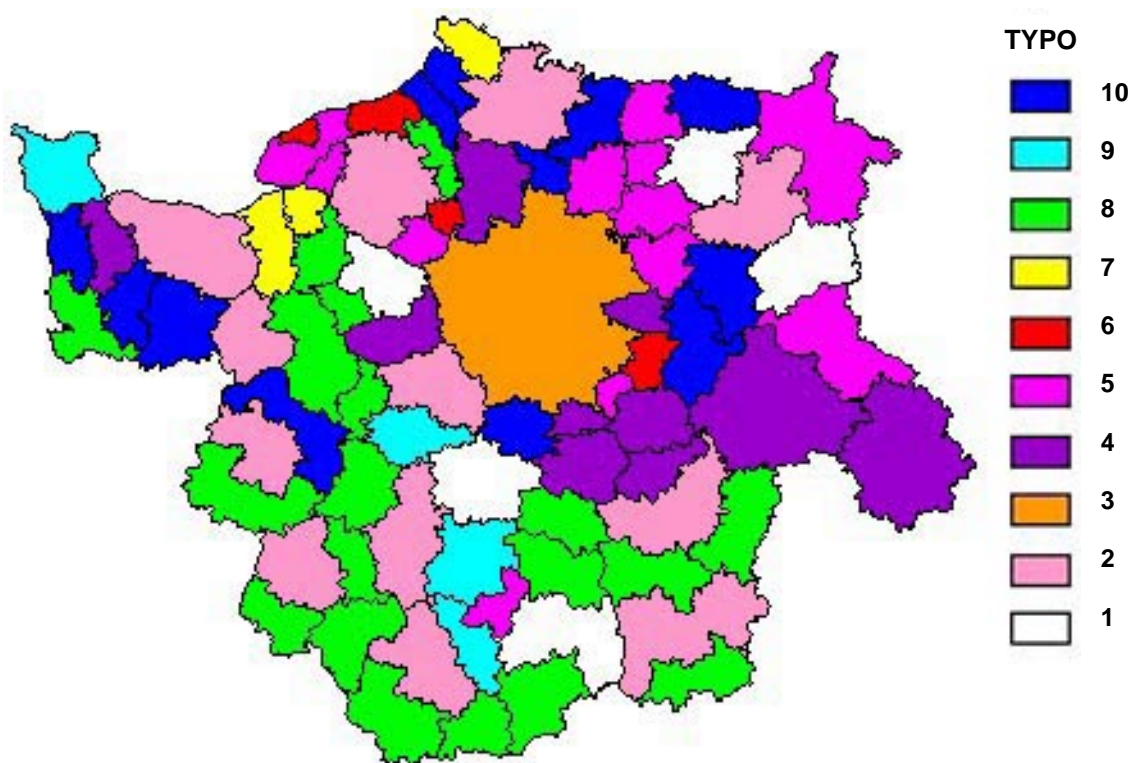
La structuration de l'espace productif (comprenant l'industrie mais également l'ensemble du tertiaire lié, que celui-ci soit interne ou externe à l'entreprise) du Bassin parisien a fait l'objet d'analyses dès la fin des années 1960. A cette époque, les travaux s'attachent à décrire le développement inégal qui affecte le territoire, le déséquilibre existant entre le centre et sa périphérie. Cette lecture concentrique du fonctionnement de l'espace économique insiste cependant sur la potentielle complémentarité de la couronne francilienne et de son centre. La problématique centrale de ces premières études est celle de la division spatiale du travail. Cette lecture territoriale est à mettre en lien avec la logique fordiste de l'époque qui a conduit à organiser la décentralisation économique, dont la politique faisait le pari que le déversement parisien, par des axes radiaux, permettrait l'émergence de nouveaux pôles économiques selon un modèle spécialisé : la conception au centre, l'exécution à la périphérie.

Les années 1970 sont celles de l'épuisement de ce modèle fordiste. La crise industrielle a en effet en grande partie remis en cause cet équilibre et ces complémentarités. Félix Damette et Jacques Scheibling (1992) parlent même d'une « symétrie inverse » pour caractériser le découplage progressif de l'Ile-de-France et du Bassin parisien : quand l'Ile-de-France se développe, le Bassin parisien stagne. Philippe Thiard (2001) parle quant à lui de « divorce dynamique croissant entre Paris et le reste du Bassin parisien ». Alors qu'on assiste maintenant à la mondialisation de l'économie, de nouveaux enjeux apparaissent pour le Bassin parisien : la notion de commandement économique parisien a perdu de sa substance ; la désintégration verticale de la production conduit au départ de certains segments de l'activité vers des zones à meilleurs coûts de salaires, ce qui met le Bassin parisien en concurrence avec des territoires à l'échelle mondiale ; la mondialisation et la métropolisation font de Paris une ville globale davantage en interaction avec les principales agglomérations des pays développés qu'avec sa propre aire d'influence etc.

1.1 La mobilité des établissements

Dans le Bassin parisien, les transferts concernent au minimum 2% des entreprises et impliquent jusqu'à 9% des salariés (Gilli, Jayet, Hammadou, 2004). De plus, ce territoire réalise 33,2% des transferts nationaux entre aires urbaines (Roux, Gilli, 2003). Si globalement les aires urbaines du Bassin parisien sont fortement déficitaires au niveau des échanges, elles créent à l'inverse beaucoup d'établissements. Le niveau élevé des transferts d'établissements est donc le signe d'un renouvellement important de l'appareil productif du Bassin parisien.

Les travaux de Jean-Pierre Delisle et de Frédéric Lainé (1998) puis de Caroline Roux et Frédéric Gilli (2003) montrent que l'organisation de la mobilité des établissements suit généralement un modèle concentrique. En effet, bien que l'influence de l'aire urbaine de Paris ait diminué entre les périodes 1990-1995 et 1996-2001 (sa part est passée de 45,2 à 41,2% des transferts), elle reste malgré tout très importante. Par ailleurs, une zone située au sud et à l'ouest de la capitale (aires urbaines de Rouen, Caen, Orléans) se dégage par son dynamisme. Une seconde zone située au nord-est d'une ligne allant d'Abbeville jusqu'à Montargis, a un poids plutôt faible dans l'ensemble des transferts d'établissements et connaît une croissance limitée. En excluant la polarisation de l'aire urbaine de Paris, l'observation des flux internes d'établissements fait ressortir trois grands couloirs régionaux de transferts structurés par des pôles : Orléans-Blois-Tours, Rouen-Caen-Dieppe-Evreux et Reims-Châlons-en-Champagne-Saint-Quentin.



Type	Administration publique	Sécurité publique	Justice, contentieux	Santé, social	Culture, loisirs	Formation	Recherche études	Gestion	Commercial, marketing	Fabrication	Logistique, transport	Services pratiques	Distribution	Entretien réparation	Nettoyage
1 Spécialisation forte dans la sécurité et l'administration publiques	4,81%	4,25%	0,17%	4,79%	0,59%	4,46%	3,62%	15,63%	2,56%	33,73%	7,20%	8,40%	5,82%	2,60%	1,41%
2 Spécialisation forte dans l'administration publique et la gestion	4,10%	2,04%	0,15%	5,39%	0,55%	4,62%	2,48%	14,59%	2,88%	35,18%	7,71%	9,24%	6,81%	2,69%	1,57%
3 Spécialisations "métropolitaines": culture, comm-market., gestion, rech.	4,89%	2,63%	0,23%	5,26%	1,88%	3,84%	5,54%	23,84%	5,27%	20,60%	6,71%	9,56%	6,18%	2,06%	1,59%
4 Profil moyen avec légère surreprésentation de l'administration et du comm-market.	3,37%	1,88%	0,13%	4,06%	0,56%	4,09%	1,98%	11,93%	2,45%	43,84%	7,09%	8,10%	6,38%	2,72%	1,41%
5 Spécialisation dans la logistique	2,66%	2,21%	0,10%	4,37%	0,41%	4,30%	2,51%	11,94%	2,25%	40,55%	9,26%	8,17%	6,66%	2,70%	1,89%
6 Spécialisation dans la logistique et les services pratiques, sous-représentation de la justice	2,56%	1,47%	0,04%	4,49%	0,38%	4,47%	1,49%	11,35%	2,57%	38,82%	9,50%	10,12%	8,05%	2,77%	1,92%
7 Spécialisation dans la distribution et les services pratiques	2,51%	1,00%	0,17%	4,61%	0,70%	4,29%	1,11%	10,59%	2,59%	41,35%	6,20%	11,58%	8,67%	2,91%	1,71%
8 Spécialisation dans la fabrication, sous-développement de la logistique et de la gestion	2,02%	1,37%	0,11%	3,89%	0,46%	3,52%	1,36%	8,40%	1,88%	51,93%	5,25%	9,20%	6,64%	2,80%	1,17%
9 Spécialisation très forte dans la sécurité publique (fonctions militaires)	2,83%	4,93%	0,09%	4,36%	0,51%	3,95%	2,77%	8,73%	1,61%	45,93%	5,40%	8,37%	6,40%	2,79%	1,34%
10 Hyperspécialisation dans la fabrication, sous-développement des autres fonctions	1,62%	1,03%	0,10%	2,96%	0,30%	3,55%	1,27%	8,84%	1,80%	54,70%	6,67%	7,48%	5,89%	2,49%	1,28%
Moyenne des 82 zones d'études du Bassin parisien	2,74%	2,00%	0,12%	4,14%	0,48%	4,00%	1,93%	10,94%	2,25%	44,90%	6,98%	8,72%	6,61%	2,72%	1,45%

THIARD Philippe, 2001, Les dynamiques spatiales du bassin parisien (1975-1990). Un système spatial entre mutations du système productif et impact des politiques publiques, *Thèse de doctorat, Université Paris 1*, p.235

1.2 La spatialisation des groupes et les filières : quelles relations fonctionnelles entre les territoires du Bassin parisien ?

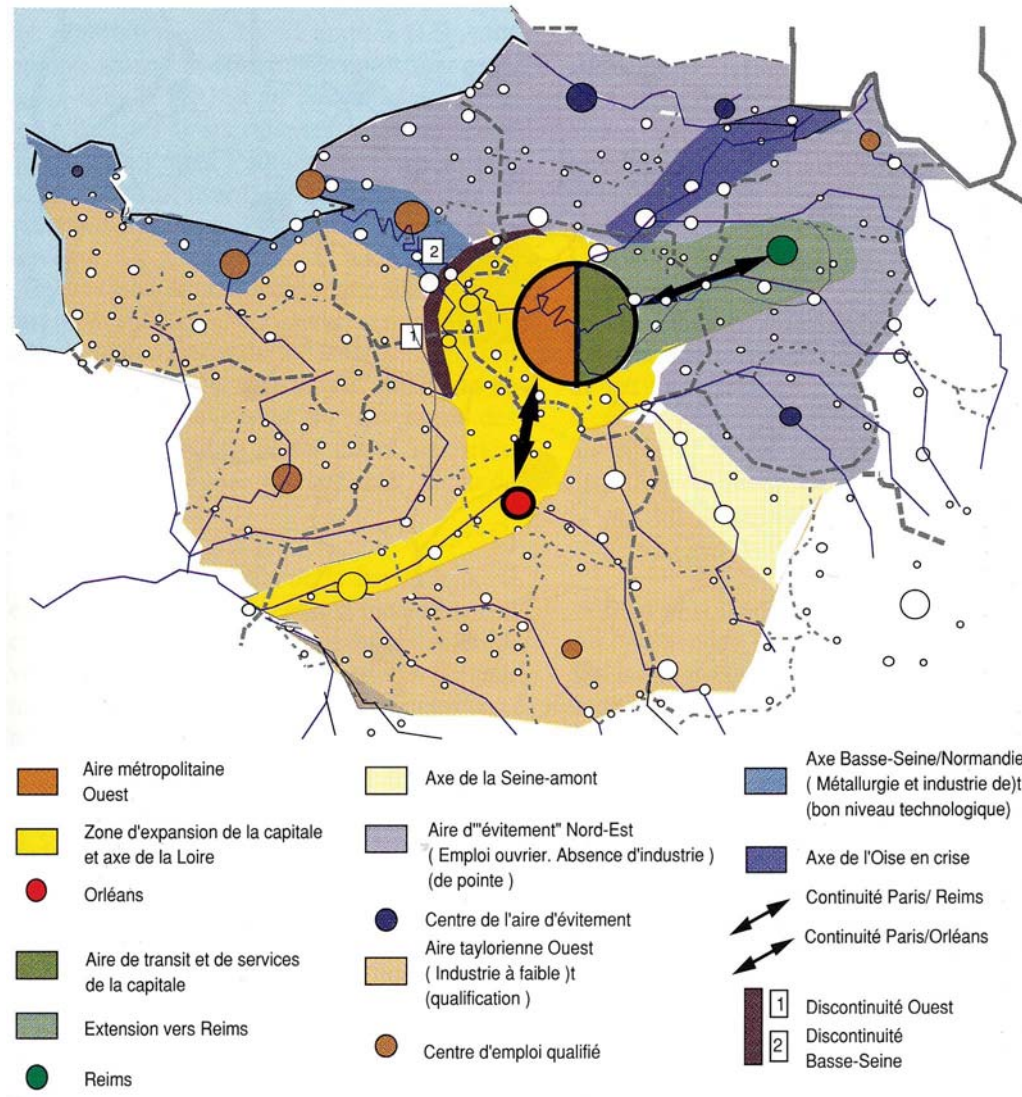
La densité du tissu industriel et les formes d'organisation économique principalement dominées par des groupes font du Bassin parisien une région relativement homogène. Cependant, les régions qui entourent l'Ile-de-France ont en commun une très faible autonomie de leur appareil productif. Les groupes implantés dans ces régions ont en effet dans la très grande majorité des cas leur centre de décision implanté en dehors. Plus précisément encore, à l'observation des relations internes aux entreprises multi-établissements et des réseaux d'entreprises (plus de 10 entreprises bilocalisées), on constate que l'Ouest du Bassin parisien affiche des relations intenses entre certaines grandes agglomérations (Orléans-Tours, Tours-Le Mans, Le Mans-Caen, Caen-Rouen-Le Havre) alors que l'Est et le Nord du Bassin parisien présentent un profil plus éclaté (Hecquet, 2002).

1.3 L'emploi

L'étude approfondie de Frédéric Gilli (2003a) sur le desserrement de l'emploi se donne pour objectif la caractérisation de la déconcentration de l'emploi dans la région urbaine de Paris. Il constate que si la région reste dominée par Paris, l'emploi s'est malgré tout desserré, étalé et polarisé ces vingt-cinq dernières années. Une polarisation particulièrement intense se dessine autour des villes nouvelles ou des pôles industriels spécialisés en bordure de l'agglomération. On observe aussi l'apparition d'une part importante des emplois en dehors de tout pôle. La diffusion de l'emploi en proche banlieue a accentué le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest, alors que le gradient fonctionnel centre-périphérie et la sectorisation des activités est restée inchangée. Le Centre est ainsi spécialisé dans les fonctions supérieures et des activités de tertiaire très spécifiques. L'Ouest de l'agglomération est lui spécialisé dans les emplois de cadres de l'industrie et des services aux entreprises. L'Est est spécialisé dans les emplois de techniciens de tous types. Enfin la périphérie plus lointaine et les villes avant-postes sont spécialisées dans les fonctions d'ouvriers et d'employés.

Les taux d'Emplois Métropolitains Supérieurs (EMS) permettent de qualifier davantage cette géographie des emplois, en tant qu'ils sont des indicateurs d'une participation au phénomène de métropolisation (Daniel Gassman et Joëlle Bethune, 2004). Ce taux est de 16% en Ile-de-France contre 5,2% dans le reste du Bassin parisien (la moyenne nationale est de 9%). Seule la ville d'Orléans semble tirer son épingle du jeu avec un taux de 8%. Au contraire Le Mans, le Havre ou Amiens ont un taux bien plus faible de 5,4%. Entre 1990 et 1999, ces taux ont évolué moins vite dans le Bassin parisien que dans les autres villes de Province (12,1% contre 17,9%). Les plus fortes progressions concernent les villes situées aux frontières du Bassin parisien : Bourges, Caen et Le Mans ont connus respectivement une progression de 35% à 40%. Enfin, ils précisent dans une dernière partie que Marne la vallée, à l'inverse, ne souffre pas de sa proximité avec Paris mais semble plutôt en tirer profit. Son taux d'EMS est en effet de 14,9% et a progressé de 57% en neuf ans.

La capitale et sa région : continuités et discontinuités



DAMETTE Félix, SCHEIBLING Jacques, 1992, Le bassin parisien : système productif et organisation urbaine, Paris, DATAR, p. 65 IA 30940

Ludovic Halbert (2005) propose finalement de caractériser les « régions fonctionnelles urbaines » (FUR) du Bassin parisien en fonction de leur capacité à rendre leurs actifs résidents indépendants des sources extérieures d'emploi. Il établit ainsi une typologie dans laquelle Paris présente une situation particulière car aucune métropole n'est aussi attractive qu'elle. De plus, son degré d'indépendance est très élevé : 98% des résidents actifs y résident et y travaillent. Les FUR situées à 50km de Paris (Mante la jolie, Melun, Montereau, Creil, Meaux) ont un niveau d'autonomie pour l'emploi situé entre 50 à 65%. Les villes moyennes, situées entre 50 et 100km de Paris sont indépendantes en matière d'emploi à hauteur de 80 et 90%. Les FUR des grandes villes du Bassin parisien, situées à plus de 152 km, ont un degré d'autonomie proche de celui de la capitale (95 à 98%). Enfin, le dernier type est bicéphale : il regroupe non seulement les FUR de villes isolées en zones rurales très autonomes (Charleville-Mézière, Auxerre, Saint-Quentin etc.) mais aussi de petites FUR situées à proximité de grandes villes, dont elles dépendent pour l'emploi.

1.4 Quel système productif pour le Bassin parisien ?

Félix Damette et Jacques Scheibling (1992) proposent une carte de synthèse du système productif du Bassin parisien qui fait apparaître une frontière très nette entre le Nord-Est et le Sud-Ouest, délimitant au Nord une région déqualifiée, spécialisée dans les fonctions concrètes, et une région au Sud plus diversifiée avec une trame générale faiblement qualifiée et des spécialisations régionales. Les continuités et discontinuités qui relient l'Ile-de-France à son environnement sont soulignées. L'axe de la Loire et l'axe Paris-Reims forment ainsi deux zones d'expansion de la capitale, alors que l'axe de l'Oise est en crise et ne bénéficie pas de l'essor parisien (les auteurs parlent de la « zone d'évitement » de l'arc Nord-Est), et qu'une autre importante discontinuité sépare la région centrale de la région Ouest (aire de diffusion des industries tayloriennes) et de l'axe Basse-Seine/Normandie (dont le rôle de couloir d'approvisionnement des industries parisiennes tend à s'affaiblir).

2. Le Bassin parisien aux limites de la mobilité

L'explosion des mobilités et l'élargissement de leur portée invitent à questionner les limites et le fonctionnement des espaces métropolitains. Ces mobilités spatiales, qui se jouent des formes traditionnelles de mise en relation des lieux, qui redessinent des schémas de polarisation et qui contribuent à révéler de nouvelles articulations entre pôles et territoires, sont ainsi un analyseur pertinent des recompositions socio-spatiales.

Les moyens de transports structurent l'espace et sont des outils essentiels pour l'aménagement du territoire : ils font donc l'objet de publications dès les années 1970. Si la plupart de ces travaux portent sur le réseau de transport ferroviaire, l'aménagement d'un troisième aéroport dans le Bassin parisien est aussi régulièrement questionné (dès 1968 mais essentiellement après 1995). De la même façon, les déplacements, et plus spécifiquement les navettes domicile-travail, ont été régulièrement interrogés dans bon nombre de publications depuis les années 1980.

2.1 Le réseau de transport ou le squelette d'une région métropolitaine réticulaire

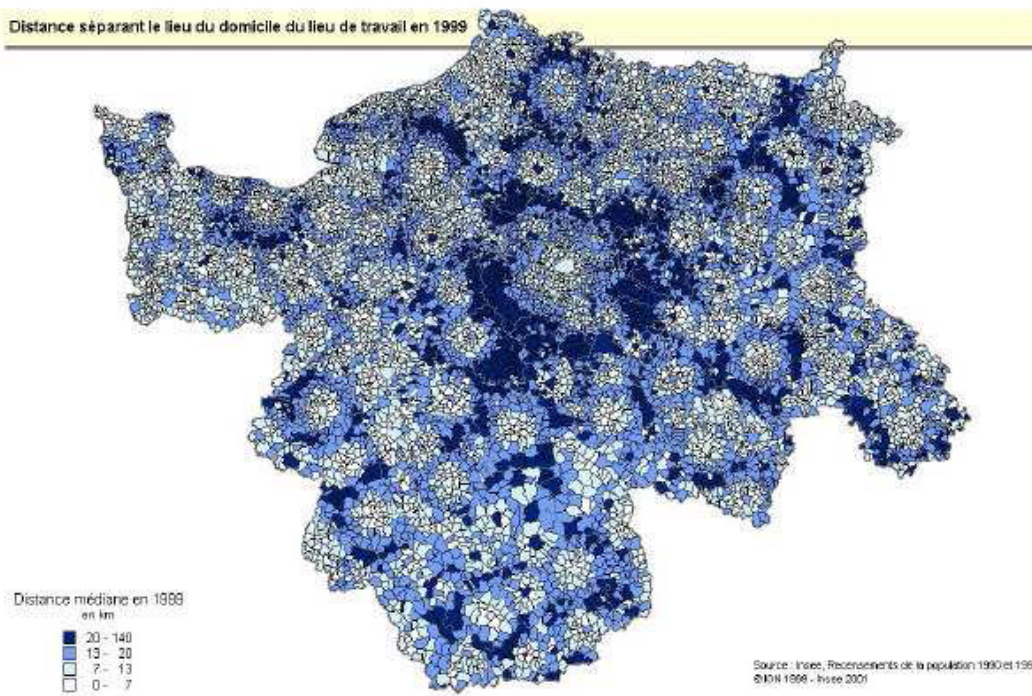
Les travaux portant exclusivement sur la structuration du réseau routier du Bassin parisien sont rares. Cette question est malgré tout parcimonieusement abordée dans les ouvrages généraux. On apprend ainsi qu'le réseau autoroutier et routier 2x2 voies est dense, radial bien qu'un maillage en rocade soit en cours (routes du blé et des cathédrale prévues dans le Contrat de Plan interrégional). Le réseau est en voie de saturation au delà de l'Ile-de-France.

Le Bassin parisien peut en partie être appréhendé, d'un point de vue physique, comme le Bassin fluvial de la Seine : le réseau fluvial se trouve donc au cœur de la construction de ce territoire. La présence des trois principaux ports maritimes et fluviaux nationaux est une opportunité exceptionnelle pour le Bassin parisien. Ce réseau fluvial devrait être prolongé par le canal Seine Nord débouchant à long terme vers l'Est.

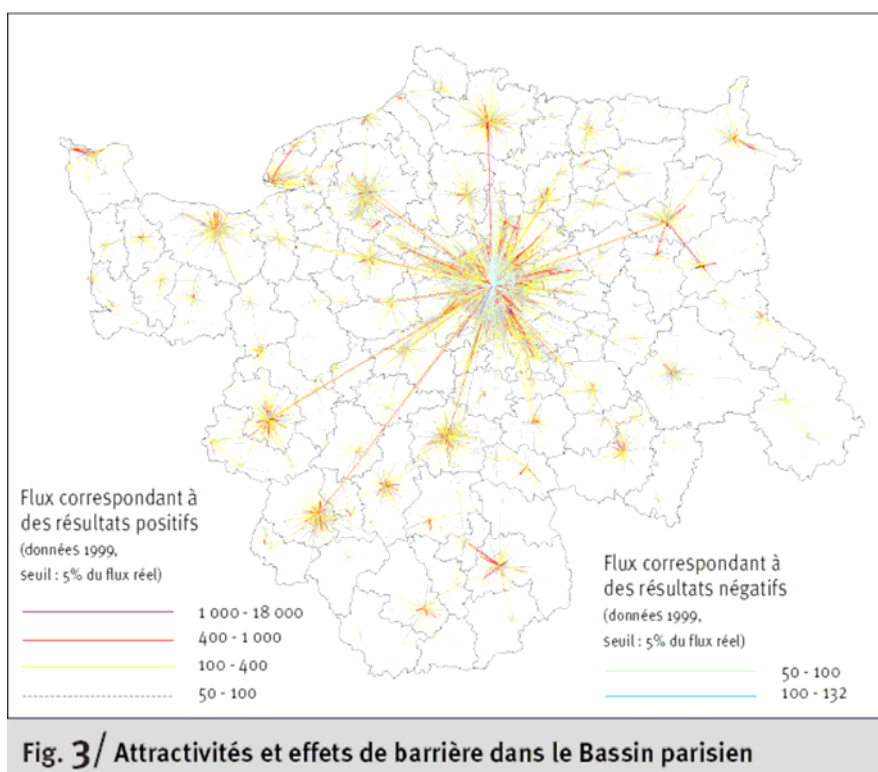
Le réseau ferroviaire du Bassin parisien, fait l'objet d'une abondante littérature, se caractérise par une organisation radiale au bénéfice de Paris et au détriment des liaisons transversales quasiment inexistantes. En 2006, une étude de l'IAURIF en appelle à ce sujet à l'organisation du contournement de Paris par le réseau TGV, à l'accroissement de la capacité globale des infrastructures pour permettre la pénétration dans l'agglomération centrale, à la conservation d'un accès direct au centre de Paris, à l'amplification du développement des liaisons de rocade en Ile-de-France, à la constitution de pôles d'échanges en moyenne et grande couronne évitant un passage systématique par le centre de Paris, à la mise en place de systèmes horaires cadencés et à l'évolution des matériels ferroviaires régionaux.

2.2 Les navettes domicile-travail

L'analyse des échanges entre lieux d'emploi et lieux de résidence permet une approche fine des relations entre les lieux. Ces déplacements, sont une intéressante transcription spatiale des aires de marché du travail et sont des indicateurs très fiables des frontières ressenties par les acteurs économiques (entreprises et ménages). Ils privilégient cependant par nature les liens de courte portée. Leur analyse permet malgré tout de faire émerger les pôles ainsi que les grandes lignes d'organisation d'un espace.



GILLI Frédéric, 2001, « Esquisse du système migratoire du grand Bassin Parisien », INSEE Picardie document de travail 1, p. 77 http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/publi/doc_trav_BP_01.htm



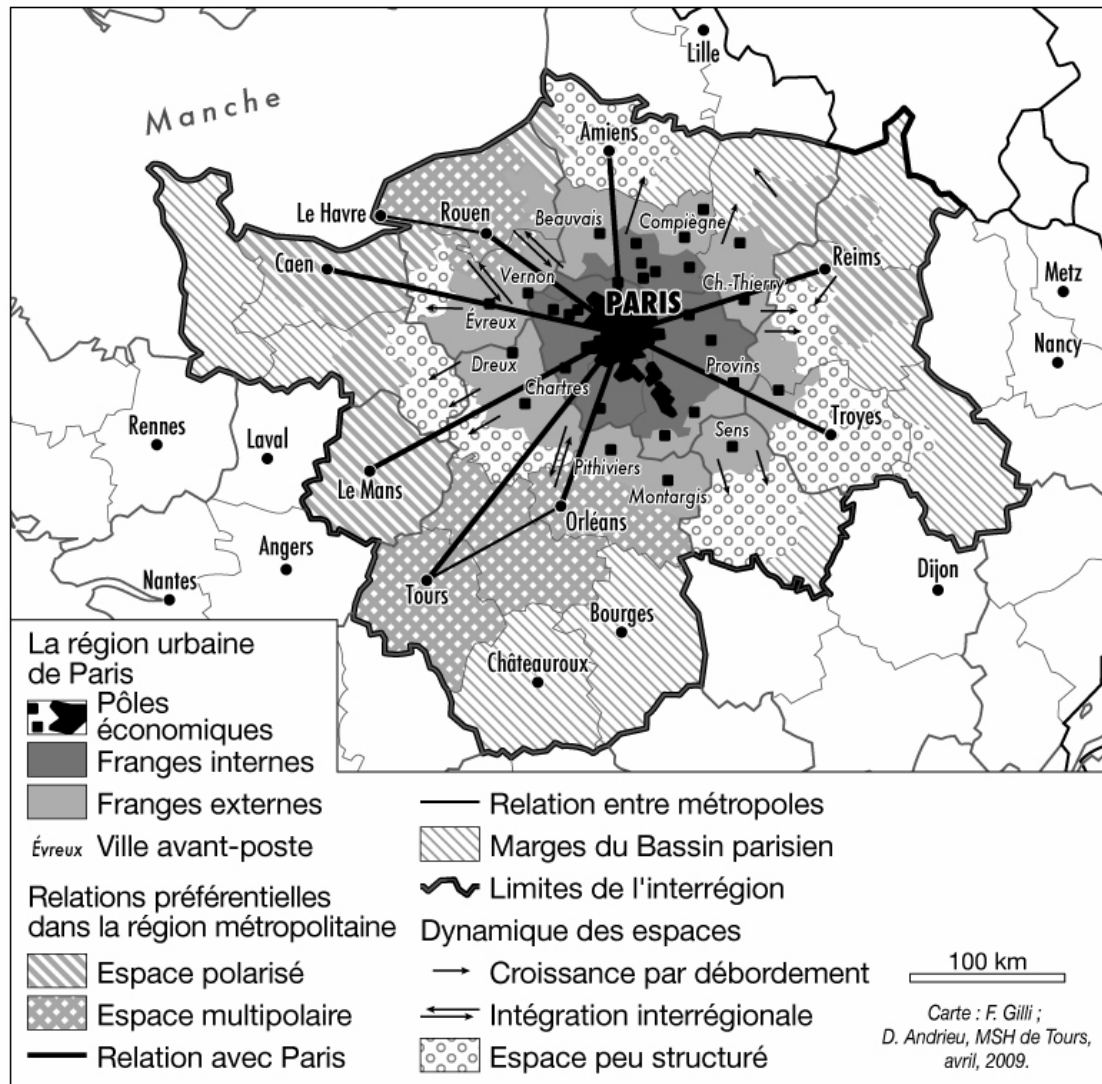
GILLI Frédéric, 2002, « Déplacements domicile-travail et organisation du Bassin parisien », L'espace géographique 31 (4), p. 295

Les conclusions de l'étude de Frédéric Gilli (2002) nous apprennent que toutes choses égales quant aux tailles des pôles, le frein que la distance exerce sur les navettes est inférieur dans le Bassin parisien à ce qu'il est dans les autres grands sous-ensembles transrégionaux français. Autrement dit, les gens sont moins rétifs à effectuer des déplacements plus longs dans le Bassin parisien que dans le reste de l'espace national. Cela plaide donc en faveur d'une intégration territoriale plus grande.

Les nombreuses études sur le sujet s'accordent sur un certain nombre de constats. Ainsi, la relation à Paris est très prégnante, la basse vallée de la Seine polarise très fortement l'espace haut-normand autour du bipôle Rouen-Le Havre et la Sarthe manifeste une forte participation aux échanges du Bassin parisien par une large moitié Nord alors que le Sud est plus faiblement intégré à cet espace. L'axe ligérien, avec une double porte d'entrée sur Paris par Tours et Orléans, forme un réseau urbain multipolaire linéaire avec Blois mais le Sud de la région Centre participe plus faiblement à l'organisation de l'espace francilien. Le Nord-Est du Bassin parisien est essentiellement organisé autour de villes entretenant des relations directes avec Paris (exception faite de la situation de Reims qui parvient à structurer un espace dépassant sa zone d'emploi).

Finalement, Frédéric Gilli (2002) nous présente le système du Bassin parisien comme étant organisé autour de Paris en quatre types d'espaces. La première couronne de zones d'emploi polarise l'espace francilien par secteurs et adopte un profil voisin de celui du centre. Les pôles économiques et villes nouvelles constituent des centres d'emploi dynamiques qui confirment l'apparition d'un espace multipolarisé. Les franges internes, en voie d'intégration à l'agglomération, constituent la limite du front d'urbanisation. Les franges externes, organisées autour de « villes avant-postes » (relais entre Paris et les métropoles régionales qui polarisent leur espace local), sont des espaces de transition qui esquissent le front urbain en devenir. Au delà, les métropoles régionales polarisent de vastes espaces et sont souvent en relation directe avec la capitale. Rouen et Le Havre dans la basse vallée de la Seine ainsi que Orléans et Tours le long de la Loire forment même des espaces multipolaires. Restent cependant autour de ces métropoles régionales des espaces faiblement structurés. De même, les marges du Bassin parisien, espaces essentiellement ruraux faiblement structurés, constituent les frontières « naturelles » du Bassin parisien.

Le Bassin parisien : un espace organisé autour de la capitale



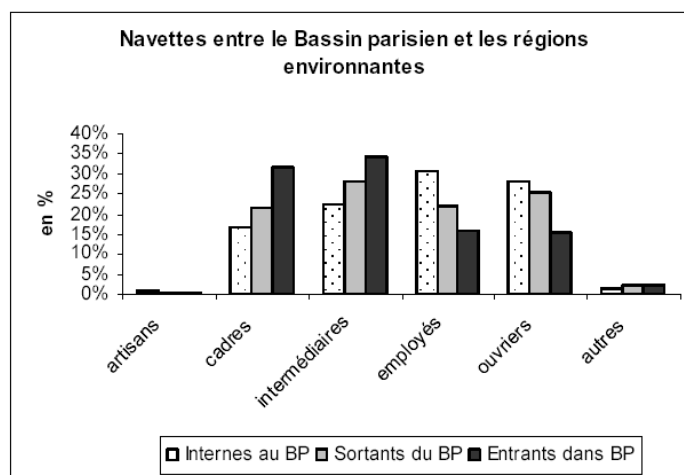
2.3 Le transport logistique ou l'éclatement spatial de la production

L'activité logistique suggère l'éclatement spatial du processus de production industrielle et se trouve donc au cœur de l'économie métropolitaine. Dans les années 1970, les activités logistiques se sont principalement développées dans l'agglomération centrale le long des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales (Seine Saint Denis, Gennevilliers, Orly-Rungis, Seine Amont...). La fin des années 1980 est marquée par une vague de constructions nouvelles. La demande a ensuite fortement diminué dans les années 1990. Si l'Île-de-France a connu un pic très fort en 2000, dû vraisemblablement à un phénomène de spéculation particulier à la région, cela n'a pas été le cas pour le reste du Bassin parisien.

Quelques travaux portent spécifiquement sur l'hinterland du port du Havre et aborde ainsi, sans que cela ne soit nécessairement explicite, la question du Bassin parisien. Jacques Charlier (1991) a ainsi cherché à définir son « arrière pays de base », soit la zone de clientèle dans laquelle le port vend l'essentiel de ses services (correspondant à la Haute-Normandie, l'Île-de-France et le Centre), ainsi que ses « marges de concurrence », soit les régions où le port est en compétition commerciale avec ses voisins (correspondant à la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la Bourgogne ainsi que la Bretagne, le Poitou-Charentes, le Limousin, l'Aquitaine et la Franche-Comté).

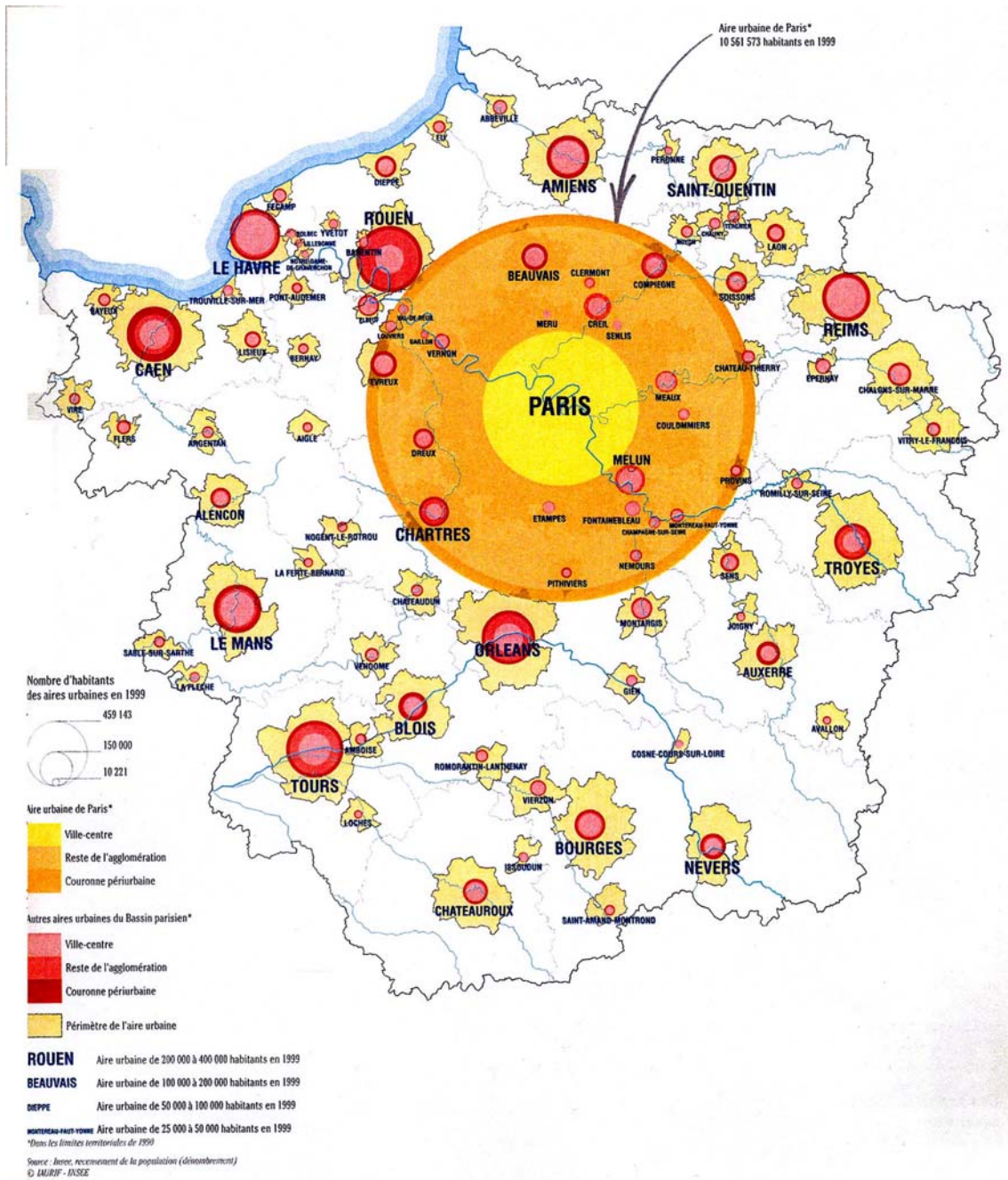
L'Île-de-France semble d'ailleurs jouer un rôle de filtre entre le port normand et les autres régions qui ne sont desservies qu'indirectement. Patrice Dupray (2004) s'interroge alors sur la relation symbiotique qui lie notamment la Haute-Normandie et l'Île-de-France. En effet, l'Île-de-France compte pour près de 30% des tonnages entrant/sortant de Haute-Normandie mais 20% des trafics portuaires de l'Île-de-France passent par des ports étrangers. C'est également le cas de 50% des trafics picards, 40% des trafics du Centre, 30% de Champagne-Ardenne. Il existe donc un potentiel à conquérir sur l'« hinterland naturel » du port du Havre.

Figure 1.1 Profils socio-économiques des navetteurs entre le Bassin parisien et l'extérieur



Source : INSEE, DADS, 2004

BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine, GIRAUD Timothée, SAINT-JULIEN Thérèse, 2007, Fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Une analyse de la mobilité des populations par les DADS, DIACT, p. 15 http://www.parisgeo.cnrs.fr/lien/rapport_dads.pdf



IAURIF, 2000c, « Bassin parisien : 15 aires urbaines de plus de 100 000 habitants », Atlas des franciliens 1. Territoire et population, Paris, IAURIF, pp. 40-41

3. Un Bassin parisien socio-démographique en mouvement

Des travaux traitant de l'ensemble des questions démographiques et de l'habitat dans le Bassin parisien ont été très régulièrement publiés depuis la fin des années 1960 (si ce n'est dans les années 1980 où l'on recense très peu d'études à ce sujet).

Schématiquement, la question de l'étalement urbain est présentée au début des années 1990 comme un problème majeur. Ce phénomène est souvent associé à des formes de destruction des espaces concernés, aux impacts paysagers et environnementaux de la morphologie de l'habitat urbain et au développement des circulations automobiles.

Des travaux plus récents montrent cependant que le développement résidentiel à la périphérie de l'Île-de-France peut constituer un facteur de développement local et de cohésion sociale et territoriale. En effet, les espaces périurbains à proximité des villes permettent de maintenir des emplois de service, de pallier les difficultés et les déstructurations que connaissent un grand nombre d'espaces ruraux. Ces territoires périurbains sont donc présentés comme une forme nouvelle de structuration de l'espace (Berger, et al., 2006).

3.1 Composition socio-démographique du Bassin Parisien

En 2004, la population totale du Bassin parisien s'élevait à 20 823 000 habitants. Le réseau urbain du Bassin parisien compte neuf agglomérations de plus de 150 000 habitants. La population est très concentrée en Île-de-France puisque le poids de la région capitale dans l'ensemble est de 53% en 2004. Notons que compte-tenu des différences de masse en présence, les migrations résidentielles entre l'Île-de-France et les régions limitrophes sont faibles du point de vue francilien mais peuvent avoir un impact fort sur les territoires périphériques peu denses. Quatre habitants du Bassin parisien sur cinq résident dans une aire urbaine, et un sur deux dans celle de Paris. En 1999, 31% de la population des aires urbaines du Bassin parisien vivait dans des villes-centre (IAURIF, 2000).

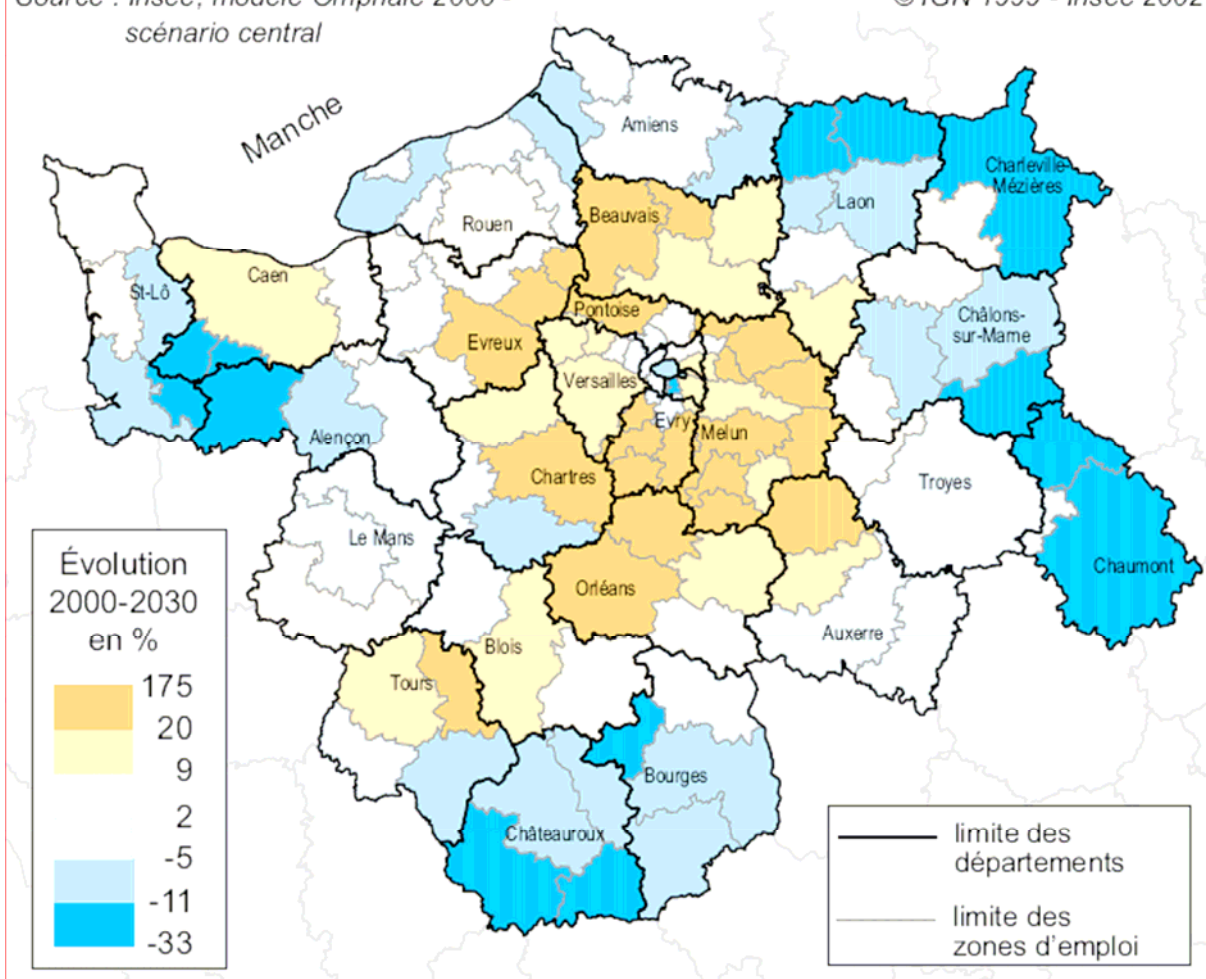
Le solde naturel de l'ensemble du Bassin parisien est largement positif entre 1990 et 1999, alors que le solde migratoire y est en recul à la même période. La croissance annuelle due au solde migratoire s'élève à -0,3%. Mais ce déficit migratoire n'est plus imputable aux seuls départements de l'Île-de-France. Au niveau des franges, si autrefois le solde migratoire prévalait sur le solde naturel, on observe actuellement un renversement des tendances démographiques qui traduit l'affirmation d'un développement endogène de cette aire de contact. Seuls les départements de l'Eure, du Loiret et de l'Yonne conservent un solde migratoire positif. Tout se passe donc comme si la métropole capitale avait diffusé son propre développement sur ces espaces limitrophes. Une très nette opposition se dessine entre une partie Nord-Nord Ouest, où la croissance est davantage due au solde naturel, et une partie au Sud-Sud Est, qui puise ses ressources dans le solde migratoire. Globalement, la part du solde naturel dans la croissance des espaces urbains, périurbains et sous influence urbaine croît, alors que cette même part décroît dans le contexte rural (Frémont, 2002).

L'évolution de la population du Bassin parisien se fait en trois cercles concentriques

Évolution de la population par zones d'emploi entre 2000 et 2030

Source : Insee, modèle Omphale 2000 -
scénario central

© IGN 1999 - Insee 2002



EVRARD Anne, 2002, « Projections de population à l'horizon 2030 : une croissance dans la dynamique du Bassin parisien », INSEE Picardie Relais 102, p. 1

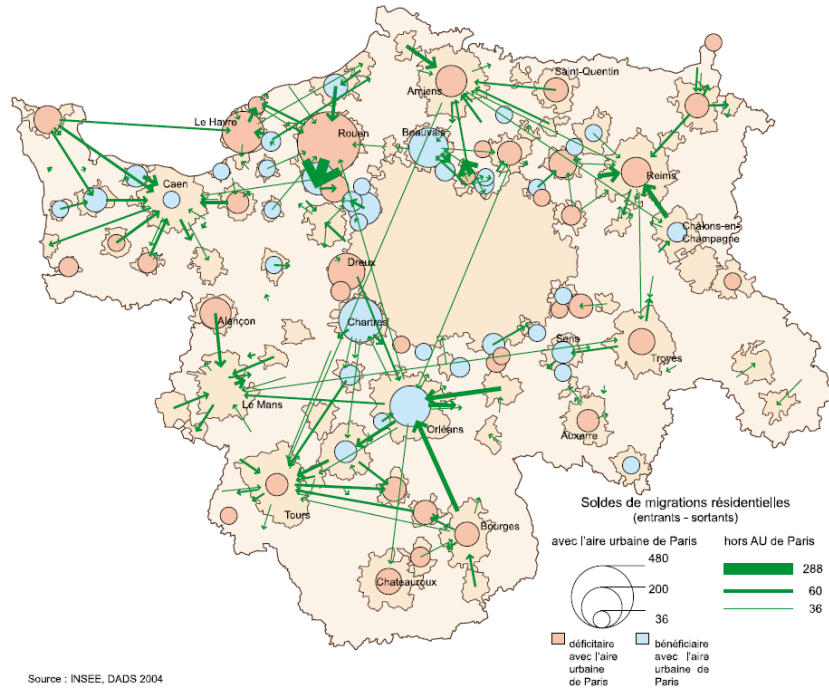
Anne Evrard (2002) propose une démarche prospective en présentant l'évolution démographique de la Picardie et du Bassin parisien à l'horizon 2030. Ces projections reposent sur l'hypothèse d'une poursuite des tendances démographiques passées. L'évolution du Bassin parisien est déclinée pour chacun des trois cercles concentriques qui le composent : le premier cercle (Paris et sa petite couronne) connaîtrait une évolution négative, le deuxième cercle (la grande couronne de Paris et quatre départements limitrophes) verrait à l'inverse sa population s'accroître grâce à un solde migratoire et/ou naturel élevé, et le troisième cercle (les départements du Bassin parisien les plus éloignés de la capitale) connaîtrait une évolution variable.

3.2 Les échanges migratoires

Le rapport de Frédéric Gilli (2001) sur le système migratoire du Bassin parisien fait apparaître trois types de comportements migratoires. On apprend ainsi que la part des 25-39 ans dans les nouveaux arrivants est la plus forte au nord de la Seine, sans véritable nuance entre pôles urbains, espaces périurbains et zones rurales. Si en valeur absolue il apparaît que les migrants ont très majoritairement plus de 40 ans, la géographie des migrations définitives varie en fonction de l'âge des migrants. La périurbanisation est en effet plutôt le fait d'actifs un peu plus âgés, de 40 à 59 ans, tandis que le relatif héliotropisme à l'échelle du Bassin parisien est lui le fait des retraités. En Ile-de-France, l'Ouest de la petite couronne reste attractive pour les cadres et les franges de l'agglomération pour les ouvriers. Dans les franges externes, les apports franciliens relèvent davantage des ouvriers dans le Loiret et l'Oise, tandis que les cadres arrivent dans l'Eure-et-Loir. Les différences apparaissent d'autant plus nettes en fonction de l'âge : les arrivées des personnes de plus de 60 ans concernent la plupart des territoires hors Ile-de-France (avec une préférence pour l'Yonne, les franges externes, la côte normande, l'axe ligérien) tandis que les générations des 30 à 60 ans restent plus proches de l'Ile-de-France. Les plus jeunes (25-29 ans) quittent massivement toutes les villes du Bassin parisien (hors Paris).

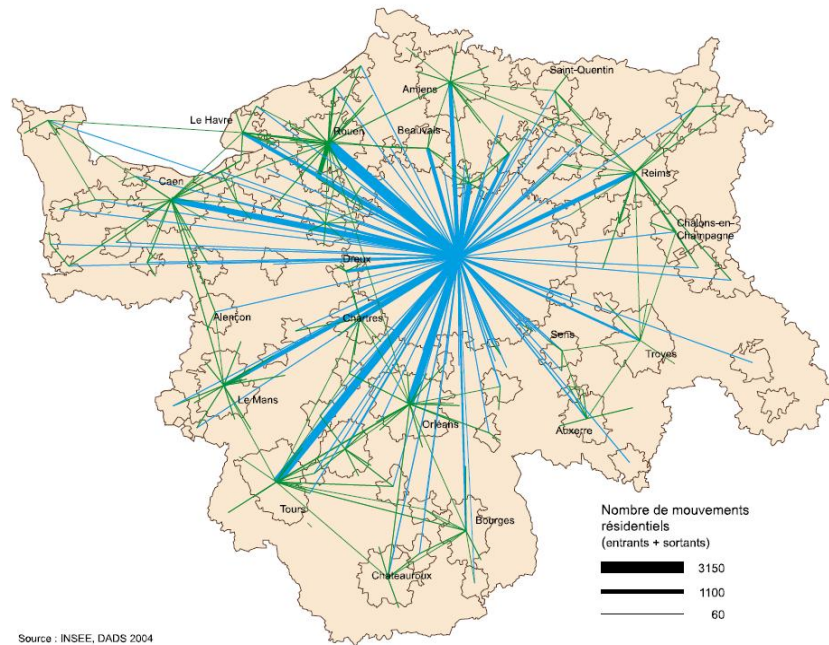
La structuration principale des migrations résidentielles montre, sans grande surprise un réseau polarisé avec les plus forts déménagements s'effectuant vers ou à partir de l'aire urbaine parisienne. La mise en évidence du premier flux au départ de chaque territoire permet tout de même d'identifier des bassins de recrutement résidentiels avec une forte assise territoriale sur les marges du Bassin parisien autour de plusieurs villes notamment Caen, Rouen, Amiens, Reims, Orléans, Evreux et Bourges. Cela signifie que ces pôles jouent un rôle certain dans le système des migrations résidentielles du Bassin parisien. Frédéric Gilli (2002) souligne lui aussi l'existence de systèmes urbains hiérarchisés au niveau régional autour de la vallée de la Loire, de l'axe Rouen-Le Havre et de Reims.

Les directions gagnantes



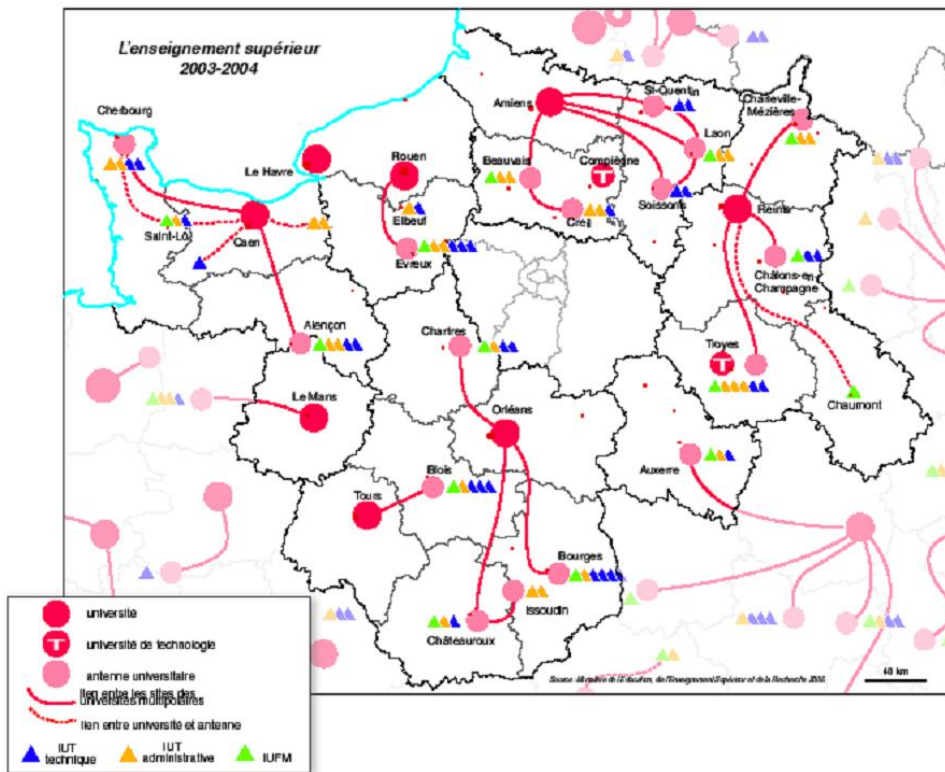
BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine, GIRAUD Timothée, SAINT-JULIEN Thérèse, 2007, Fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Une analyse de la mobilité des populations par les DADS, *DIACT*, p. 74 http://www.parisgeo.cnrs.fr/lien/rapport_dads.pdf

Principaux flux de migrations résidentielles entre 2003 et 2004



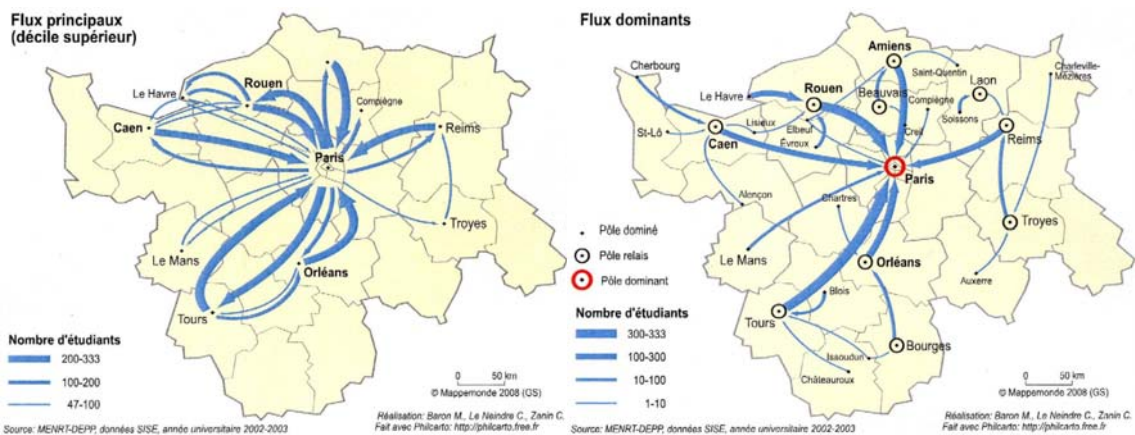
BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine, GIRAUD Timothée, SAINT-JULIEN Thérèse, 2007, Fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Une analyse de la mobilité des populations par les DADS, *DIACT*, p. 75 http://www.parisgeo.cnrs.fr/lien/rapport_dads.pdf

La construction d'un modèle gravitaire (Berroir et al., 2007) permet de révéler des effets de barrières ou des relations préférentielles dans les migrations résidentielles du Bassin parisien. Globalement, tout se passe comme si vers le Nord et l'Est, l'aire centrale était relativement déconnectée de ses périphéries avec des migrations moins nombreuses qu'on n'aurait pu le supposer compte tenu des populations en présence ; vers l'Ouest, à l'inverse, les liens sont préférentiels, c'est-à-dire relativement plus nombreux qu'attendu.



AVGBP, 2008, *Projet de Région Capitale à l'horizon 2030*, Beauvais, AVGBP, 72 p.

Les migrations étudiantes : hiérarchies et multipolarité



BARON Myriam, LE NEINDRE Charlene, ZANIN Christine, 2008, « Mettre en cartes les universités du bassin parisien », Mappemonde 92, p. 7 <http://mappemonde.mgm.fr/num20/articles/art08401.html>

4. Formation, enseignement supérieur et recherche

Le Bassin parisien constitue le plus gros marché d'études en France. Il compte en effet 10 académies, une trentaine d'universités et grands établissements, des grandes écoles et de multiples établissements d'enseignement supérieur. Pour Marion Unal (1998), ce marché souffre d'une « désorganisation importante résultant de l'inadaptation de son échelle de fonctionnement, de facteurs historiques, démographiques, sociaux et économiques ».

Or, la formation, la recherche et l'enseignement supérieur sont des éléments indissociables du processus de métropolisation. En effet, l'importance croissante de la scolarité et des diplômes dans la réussite socioprofessionnelle accentue le rôle de l'école et de l'université et favorise donc les villes universitaires.

4.1 Un enjeu politique : quel bilan ?

Depuis les années 1990, les équipements universitaires constituent des éléments majeurs dans la logique d'action publique, et ce plus particulièrement en vue du développement des réseaux de villes autonomes et compétitifs dans le Bassin parisien. En effet, l'enseignement et la recherche constituent un des thèmes centraux de l'aménagement du Bassin parisien, non seulement parce que la disproportion entre l'Île-de-France et ses régions limitrophes atteint ici un paroxysme, mais aussi parce que le rôle de la matière grise est désormais reconnu de tous et enfin parce que les pouvoirs publics ont fait de la déconcentration de l'enseignement supérieur un des chapitres éminents de l'aménagement du territoire national.

Les rapports sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Bassin parisien se sont succédés suite à la publication du *Livre Blanc* de 1992. Celui-ci a été suivi par le rapport « Thiard » de 1994 qui cherchait à appliquer au monde de l'enseignement et de la recherche le « scénario maillé » (dynamique de développement territorial en réseau) de la *Charte du Bassin parisien* de 1994³. Un premier bilan est alors établi : toutes les formations sont sous-représentées dans la couronne du Bassin parisien ; quelques départements connaissent une extrême concentration d'enseignement supérieur (Paris, et dans une moindre mesure la Marne, la Calvados, l'Indre-et-Loire) ; la concentration de la formation concerne l'ensemble des capitales régionales ; au niveau des deuxième et troisième cycles, l'attraction exercée par Paris est très forte ; à l'intérieur de l'Île-de-France, les inégalités de développement entre l'Est et l'Ouest sont importantes.

Les présidents des régions du Grand Bassin parisien s'expriment à leur tour à ce sujet en 1998 (Marion Unal, 1998), date à laquelle les conclusions du « rapport Thiard » sont réactualisées par Olivier Denert. Il constate ainsi que si l'Île-de-France reste dominante dans la répartition des laboratoires de recherche, la concentration y est légèrement moins forte en sciences. Ainsi, des pôles de recherche émergent dans la couronne du Bassin parisien : Tours, Caen, Rouen etc. Si l'essentiel du déséquilibre subsiste malgré tout, les régions de la couronne du Bassin parisien se sont globalement équipées de façon significative en formation supérieure de premier cycle, renforçant ainsi le maillage du territoire. Ces universités ont aussi enregistré entre 1995 et 1998 une baisse d'effectif inférieur à celle de Paris intra-muros. Cependant Olivier Denert s'inquiète de la diminution des coopérations inter-universitaires, dans les disciplines scientifiques notamment. Il insiste alors, comme Philippe Thiard, sur la nécessité de développer la couronne du Bassin parisien en matière de recherche et d'enseignement supérieur dans une logique de réseau et d'association en s'appuyant sur la complémentarité des filières plutôt que sur une offre de formation et de recherche concurrente.

³ Voir à ce sujet le chapitre sur l'aménagement du Bassin parisien.

4.2 Un enjeu scientifique : quels liens entre les lieux ?

Une étude récente de Sandrine Berroir, Nadine Cattan et Thérèse Saint-Julien (2007b) s'intéresse au fonctionnement de la métropole multipolaire qu'est le Bassin parisien à partir des coopérations scientifiques. Pour ce faire, trois principaux indicateurs ont été choisis : les dépôts de brevets, les partenariats dans des programmes de recherche européens et les coopérations inter-établissements pour les formations supérieures.

Observant les logiques partenariales des programmes de recherche européens (PCRD), on apprend que plus qu'ailleurs, les logiques de proximité (locales et régionales) jouent un rôle important dans la mise en place de réseaux partenariaux au sein du Bassin parisien. Le poids de la concentration francilienne est important mais cette concentration n'induit pas une polarisation aussi forte qu'attendue. De plus, si la forte intégration du Bassin parisien en son centre est incontestable (les $\frac{3}{4}$ des partenariats se font en Ile-de-France), il semble que ce dynamisme soit très inégalement réparti et qu'il ne bénéficie que de manière très sélective aux différents pôles du Bassin parisien. Les liens transversaux concernent presque exclusivement l'Ouest du Bassin parisien et s'effectuent en particulier entre Caen, Tours et Blois d'une part, et Rouen et Tours d'autre part.

On remarque par ailleurs que la structuration régionale de l'offre des spécialités de masters s'organise selon un modèle centre-périphérie. A quelques exceptions près, les cotutelles mises en place par les établissements franciliens restent très exclusivement déployées dans le périmètre de l'Ile-de-France. Les établissements des périphéries de l'Ile-de-France s'affranchissent dans une certaine mesure des universités du centre dans la mise en place des formations de masters en cotutelle (exception faite de l'axe de coopération majeure entre quelques établissements du centre de Paris et le pôle périphérique de Saclay). Deux types de villes universitaires semblent se dégager : des villes fortement polarisées par des relations extérieures au Bassin parisien (Amiens, le Mans, Orléans, Reims par exemple) et des villes marquées par des liens exclusifs avec d'autres universités de la périphérie francilienne (Rouen, Le Havre, Caen par exemple).

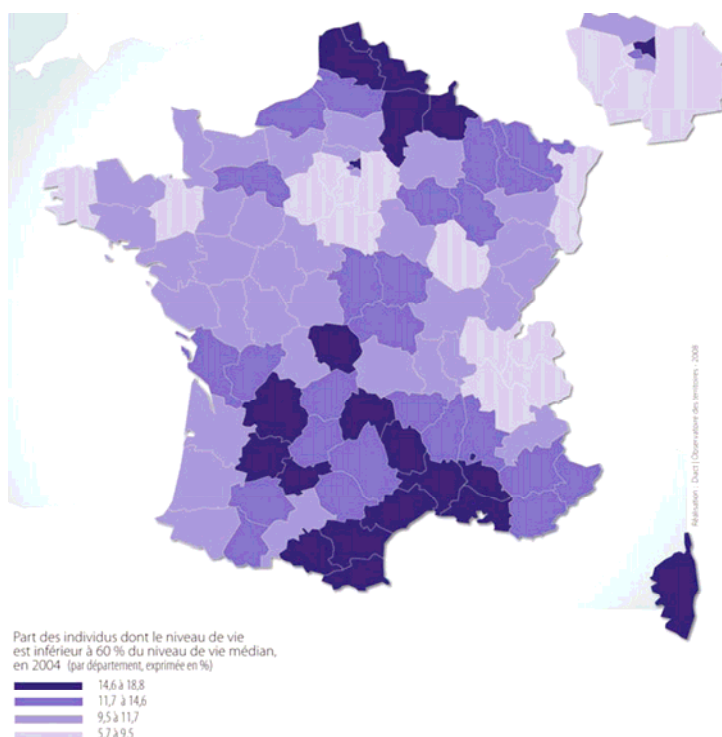
Enfin, les dépôts de brevet comme indicateurs des positions et des relations entre les lieux dans une économie de la connaissance dessinent une structuration du Bassin parisien par les liens d'inventeurs. C'est d'abord la concentration en Ile-de-France des partenariats contractés qui apparaît une nouvelle fois : sur les 15 000 liens de partenariats contractés entre aires urbaines et départements du Bassin parisien, près de 80% se déploient entre les seuls départements de l'Ile-de-France. A cela s'oppose la faible polarisation relative qu'exerce ce centre sur le reste du Bassin parisien (8%). Au delà de l'Ile-de-France, se dessine donc une géographie des liens faibles. Dans un vaste secteur nord/ouest/sud-ouest, les couples de lieux reliés par trois liens au plus sont remarquables par leur multidirectionnalité et leur portée géographique.

4.3 Un enjeu démographique : la mobilité des étudiants

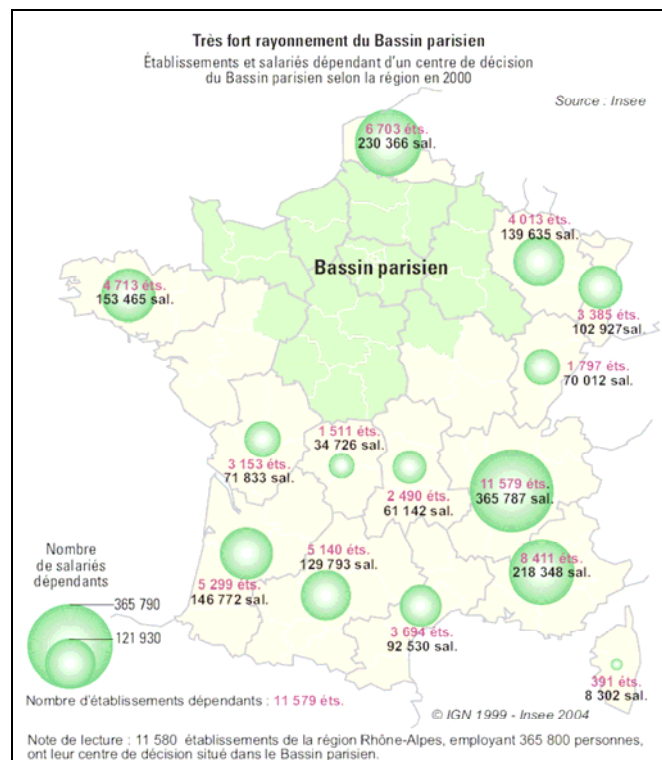
Les flux étudiants vers la capitale sont importants et sélectifs. L'Ile-de-France n'a en fait un fort pouvoir d'attraction que pour les formations d'excellence. Comme l'ont souligné de nombreux rapports : les établissements de la grande couronne du Bassin parisien retiennent bien leurs étudiants pour les premiers cycles, mais beaucoup moins pour les deuxième et troisième cycles. De même, une bonne part de l'attractivité francilienne repose sur les formations sélectives (classes préparatoires, écoles de commerce, écoles d'ingénieur etc.)

Les flux d'étudiants peuvent être considérés comme une mesure des dépendances mais également des complémentarités entre villes universitaires. Les étudiants migrants sont minoritaires au sein du Bassin parisien et ne représentent que 7% des inscrits en formation universitaire. L'approche des flux principaux (10% des 260 flux existant en 2002-2003) montre l'omniprésence de Paris dans la structuration des échanges d'étudiants. Quelques réseaux de villes universitaires apparaissent aussi : Rouen-Caen-Le Havre, Tours-Orléans. L'approche des flux dominants dessine une différenciation Est-Ouest. Dans la partie orientale, il existe des systèmes de relais à plusieurs niveaux qui convergent tous vers Reims. C'est aussi le cas au Sud pour Orléans. La partie occidentale s'organise autour de quatre pôles : Amiens, Tours, Caen et Rouen (Baron, et al., 2008).

Taux de pauvreté en 2004, par département



DIACT, 2009, *Dynamiques et développement durable des territoires. Rapport de l'Observatoire des territoires, Paris, La Documentation Française, p. XXI*



ROUX Caroline, 2004, « Le tissu économique du Bassin parisien : forte autonomie et influence importante », INSEE Picardie Relais 132, p. 2 http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/rfc/docs/IPR132-04.pdf

5. Le Bassin parisien et la France

Si nous nous sommes jusqu'à présent essentiellement intéressés à la structuration interne du Bassin parisien afin de saisir ce qui faisait sens à cette échelle, il s'agit ici de voir la place qu'occupe cette région à l'échelle nationale. On se penchera donc sur les relations que le Bassin parisien entretient avec les autres régions françaises, car c'est bien dans son rapport avec l'extérieur et dans son intégration dans l'espace national que transparaît l'unité et donc l'identité de ce territoire.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons au Bassin parisien tel qu'il peut apparaître dans les études portant sur le territoire français dans son ensemble.

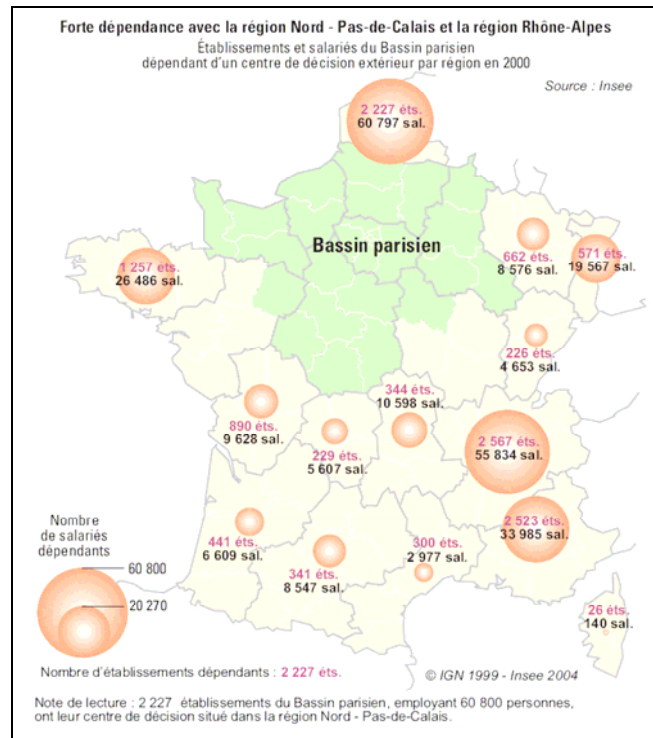
Nous reprendrons dans un second temps, en opérant ce même changement d'échelle, les diverses thématiques abordées dans les quatre premiers chapitres. Comment le Bassin parisien apparaît-il lorsque sont observées les dynamiques géographiques nationales ?

5.1 Les régions du Bassin parisien dans les travaux à l'échelle nationale

Avec une nouvelle édition de son rapport national (2009), l'Observatoire des territoires dresse un panorama, cartes et graphiques à l'appui, des géographies de l'espace national. Ce rapport aborde un ensemble varié de thématiques à partir de nombreux indicateurs qui permettent de dresser des portraits contrastés des territoires français. Le Bassin parisien y apparaît alors sous divers angles, certains étant notamment peu abordés dans les travaux portant exclusivement sur ce territoire. Nous ne développerons ici qu'un exemple parmi d'autres.

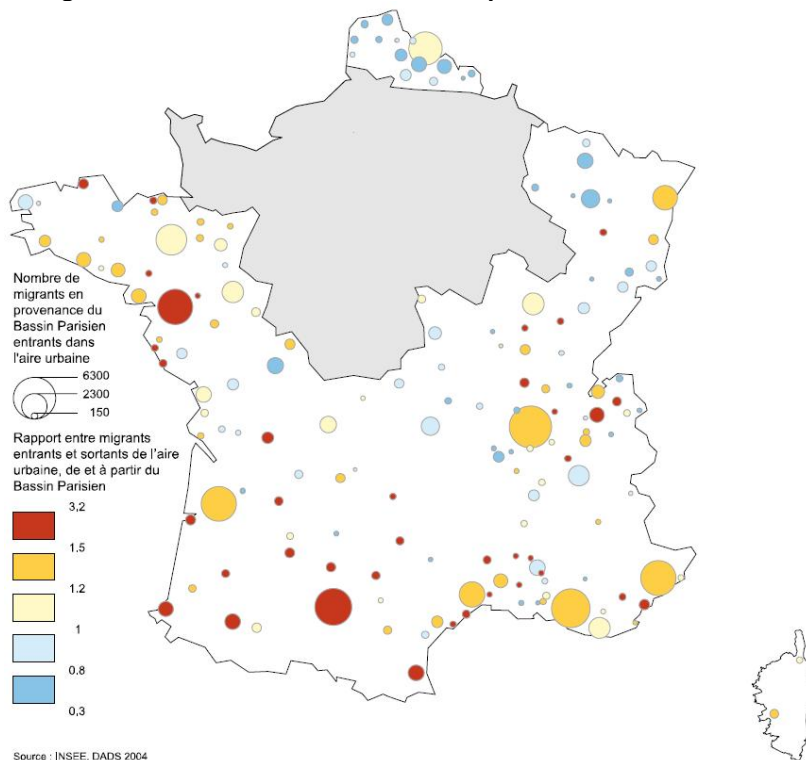
La géographie des populations en situations précaires et à bas revenus dessine ainsi un Bassin parisien déjà observé à partir d'autres indicateurs. En effet, on trouve une concentration de jeunes chômeurs de longue durée en Picardie, en Haute-Normandie et en Champagne-Ardenne. En cela, la partie Nord du Bassin parisien se rapproche de la situation de la région Nord-Pas-de-Calais ou du sillon lorrain qui connaissent un important déclin industriel. Les inégalités de revenus sont aussi proposées comme indicateur de la fragilité de la cohésion sociale et territoriale. Au sein des aires urbaines s'observe une logique centre-périphérie : le revenu médian est généralement plus faible dans la ville-centre alors qu'il s'élève en direction de la banlieue ou de l'espace périurbain et enfin décroît jusqu'à l'espace rural. Si l'on analyse non seulement le niveau des revenus, mais aussi leur dispersion, certains territoires se distinguent par leurs fortes inégalités. L'Île-de-France apparaît ainsi comme une zone où les habitants ont des revenus plus élevés et plus dispersés que la moyenne. Les zones d'emploi du reste du Bassin parisien ont des revenus plus élevés mais moins dispersés que la moyenne, ce qui le distingue de la majorité des zones d'emploi françaises où le revenu est plus faible et moins dispersé que la moyenne.

L'étude du Bassin parisien à partir d'une analyse à l'échelle nationale, telle qu'elle est proposée dans le rapport de l'Observatoire des territoires (DIACT, 2009b), permet de voir évoluer les contours de l'interrégion selon les phénomènes observés. Cette approche, qui nécessiterait d'être approfondie et élargie à bien d'autres travaux, permet ainsi de ne plus considérer comme acquise l'existence du Bassin parisien en définissant a priori les limites mais d'entamer une démarche inverse en partant de l'observation des faits pour voir se dessiner un territoire plus ou moins homogène.



ROUX Caroline, 2004, « Le tissu économique du Bassin parisien : forte autonomie et influence importante », INSEE Picardie Relais 132, p. 3 http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/rfc/docs/IPR132-04.pdf

Les soldes migratoires résidentiels entre le Bassin parisien et les autres villes françaises



BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine, GIRAUD Timothée, SAINT-JULIEN Thérèse, 2007, Fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Une analyse de la mobilité des populations par les DADS, *DIACT*, p. 78 http://www.parisgeo.cnrs.fr/lien/rapport_dads.pdf

5.2 Le Bassin parisien et les autres régions françaises

Félix Damette et Jacques Scheibling (1992) définissaient un « modèle du Bassin parisien » caractérisé par la forte présence des entreprises associée à un niveau médiocre d'encadrement. Il s'oppose ainsi au « modèle de l'Ouest » (présence assez moyenne des entreprises liée à un assez bon niveau d'encadrement) et aux modèles des « villes du midi » (faible présence d'entreprises) et de l'« arc Nord-Est » (entreprises fortes et sous-encadrement généralisé). Ce « modèle du Bassin parisien » serait-il finalement transposable dans d'autres domaines ? Comment le Bassin parisien dans son ensemble se distingue-t-il de son environnement ?

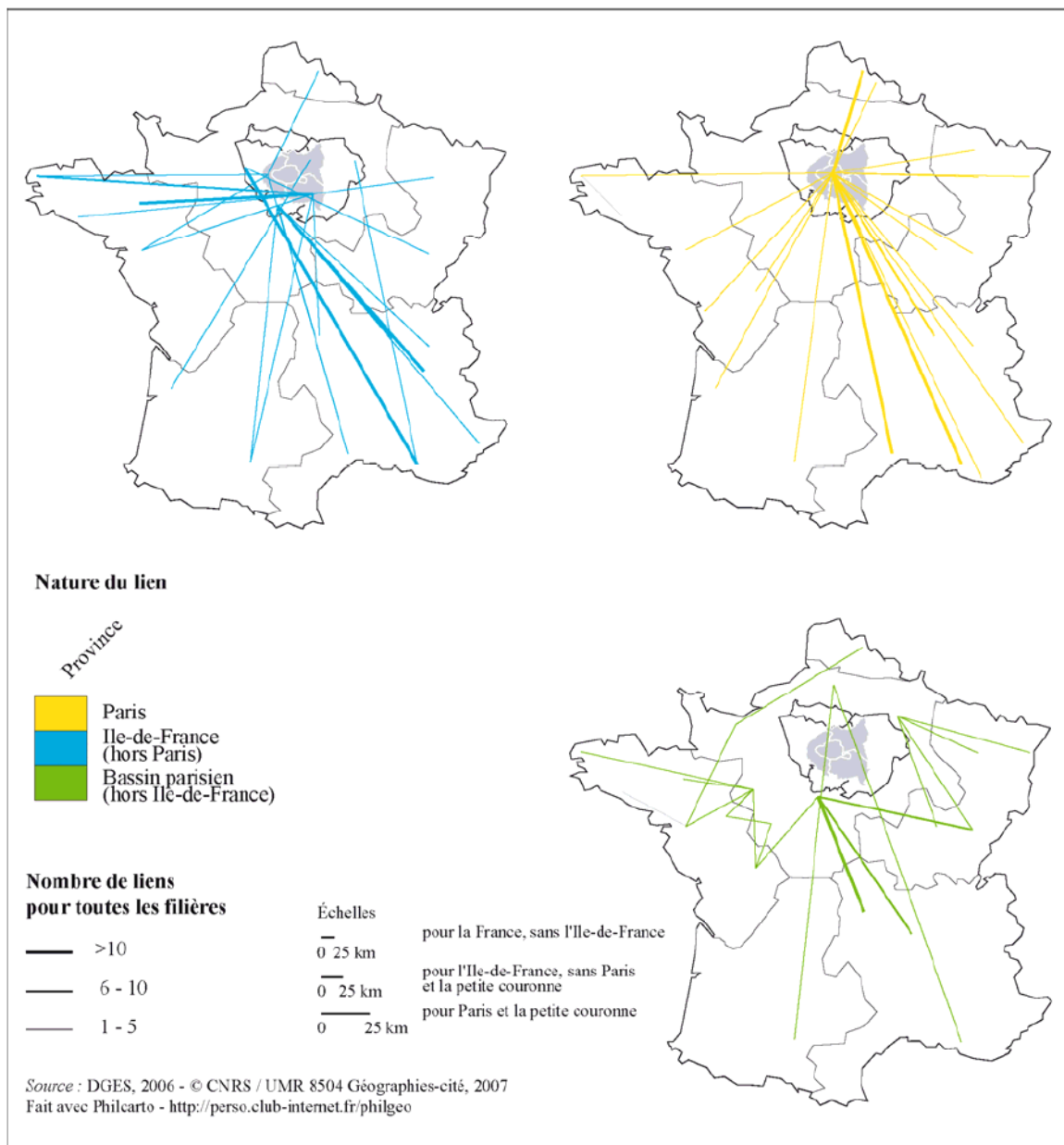
Grâce à la présence de sièges sociaux et de têtes de groupes, le Bassin parisien est une région au rayonnement économique important. Ainsi, 63 635 établissements, représentant 1 862 000 salariés, dépendent d'un centre de décision du Bassin parisien. Le Bassin parisien se caractérise aussi par sa forte indépendance. En effet, seuls 7,2% de ses établissements dépendent d'un groupe ou d'une entreprise localisé à l'extérieur. Parmi ces groupes dépendants, 60% appartiennent à un groupe étranger, dont les établissements ont un haut niveau de qualification et de technicité. Malgré tout, ce rayonnement économique du Bassin parisien est en grande part du aux sièges sociaux et aux têtes de groupes nationaux installés en Ile-de-France.

Lorsque l'on prend en compte les échanges d'établissements entre les aires urbaines du Bassin parisien et l'extérieur, une différence Est/Ouest, déjà observée dans les échanges internes, réapparaît : les aires situées à l'Ouest sur la façade atlantique sont réceptrices d'établissements provenant du Bassin parisien tandis que celles à l'Est sont plutôt émettrices et donc déficitaires. L'aire urbaine de Lille est aussi un lieu d'échange important car elle est ouverte sur l'Europe du Nord et de l'Est. Ainsi, le Bassin parisien semble surtout échanger avec les aires urbaines les plus importantes économiquement au niveau national (Roux, Gilli, 2003).

Si l'on considère maintenant l'articulation du Bassin parisien avec les régions extérieures exprimée par le biais des navettes domicile-travail, on constate que la densité, la nature et la dynamique de l'emploi concentré dans le Bassin parisien lui confèrent une attractivité certaine sur les territoire environnants. Ainsi, en 2004, environ 390 000 actifs sont venus travailler dans le Bassin parisien tout en résidant dans une région qui lui est extérieure, contre 176 000 salariés effectuant les trajets inverses. Cependant, ce lien est encore extrêmement dépendant du centre métropolitain, par lequel passe très majoritairement la connexion du Bassin parisien avec l'extérieur (Berroir, et al., 2007a)

Le déficit migratoire de l'ensemble du Bassin parisien s'élève à 59 000 personnes par an entre 1990 et 1999. Fortement positif entre 1962 et 1968 (86 000 arrivées), beaucoup moins entre 1968 et 1975 (36 000 entrée nettes), il devient depuis négatif : fortement entre 1975 et 1982 (32 6000 départs nets par an) et davantage encore sur la période récente (59 100 départs) (IAURIF, 2000a). Au niveau des grandes villes, la plupart des aires urbaines françaises reçoivent plus de résidents du Bassin parisien qu'elles n'en envoient. Nantes et Toulouse ont les soldes relatifs les plus élevés. Quatre espaces attractifs se distinguent : le littoral méditerranéen, la façade atlantique, le Sud-Ouest et Rhône-Alpes. Ces soldes positifs sont surtout le fait de fortes migrations de résidents franciliens. Orléans et Tours sont parmi les seuls autres pôles du Bassin parisien à alimenter ces déplacements de portée nationale. Orléans se distingue sur deux directions déficitaires avec Lyon et Bordeaux ; Tours est dans le même cas avec Nantes, Lille et Marseille.

Figure 4.14 Liens de coopération des établissements du Bassin parisien avec des établissements d'autres régions.



BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine, SAINT-JULIEN Thérèse, 2007, Partenariats scientifiques et mise en réseau du Bassin parisien, DREIF, p. 129
http://www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2009/Partenariats_scientifiques_mises_en_reseau_du_BP.pdf

Enfin, considérant les logiques partenariales des programmes de recherche européens, on voit apparaître deux logiques dans l'organisation des réseaux de coopérations des aires urbaines du Bassin parisien (hors Paris et Ile-de-France) avec l'extérieur : les logiques de proximité et de connexité. On constate ainsi que Grenoble, Toulouse, Marseille et Bordeaux sont globalement des partenaires privilégiés pour les grandes villes des marges du Bassin parisien. Les coopérations de proximité qui articulent les villes du Bassin parisien sur l'extérieur s'effectuent essentiellement sur les marges Ouest (Caen et Rouen par exemple).

Ces quelques éléments permettent schématiquement de constater que le Bassin parisien rayonne sur l'ensemble du territoire mais que ce sont surtout avec les grandes aires urbaines qu'il est en relation. De plus, on notera que la place du Bassin parisien dans le territoire national est fortement influencée par la dynamique de son aire centrale.

Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) est un document de référence commun aux différents acteurs européens de l'aménagement et du développement du territoire. Adopté en 1999, il vise à renforcer la concertation et la coopération transnationale. Le SDEC est notamment mis en œuvre à travers le programme communautaire INTERREG, qui est l'initiative du Fond européen de développement régional (FEDER). L'objectif d'INTERREG est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en promouvant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ainsi que le développement équilibré du territoire. Les bassins de peuplement qui fondent les interrégions françaises sont partie prenante de cinq des groupements de régions transnationaux. Le Bassin parisien s'intègre dans l'aire métropolitaine de l'Europe du Nord-Ouest

**Programme d'initiative communautaire (2000-2006) :
INTERREG III volet B (espaces concernant la France)**



MANGIN Chantal, LUNEAU Dominique, 2002, *Les coopérations interrégionales*, Paris, DATAR, p. 24 IA 43887

6. Le Bassin parisien et l'Europe

Le SDRIF de 1994, s'appuyant sur la *Charte du Bassin parisien*, rappelait : « le danger existe pour l'Ile-de-France de passer à côté de l'Europe si elle ne joue pas, avec le Bassin parisien, de tout son poids pour que les échanges qui se mettent en place ne puissent éviter la force de son attraction ».

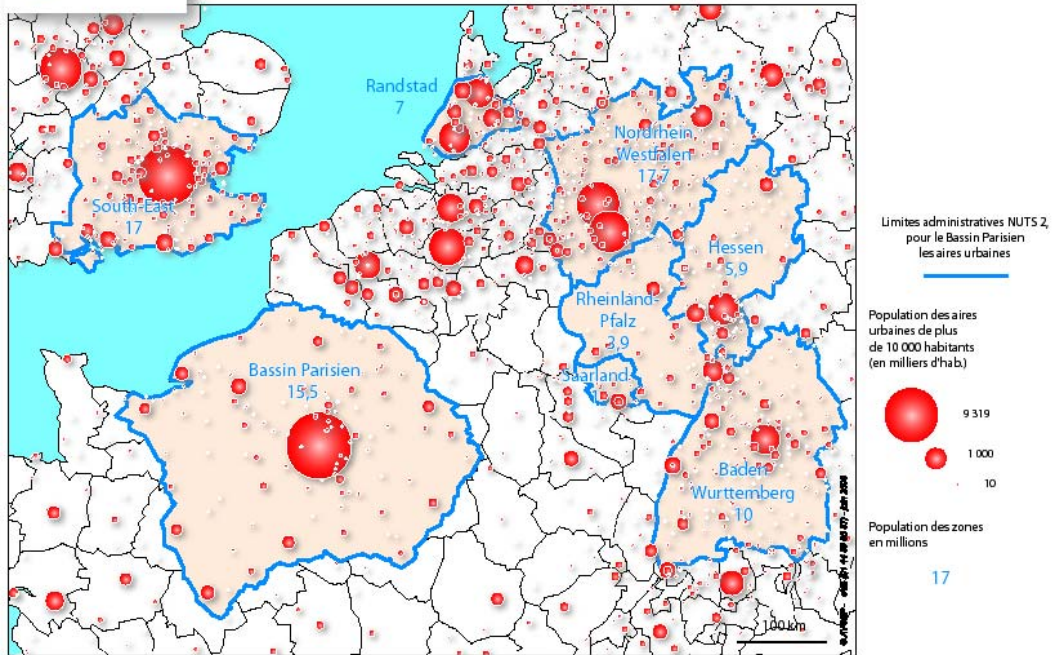
Le Bassin parisien n'est pas un espace frontalier (si ce n'est la région Champagne-Ardenne qui se situe à la frontière peu dynamique de l'Ardenne belge) bien que la question se pose de son lien avec la région Nord-pas-de-Calais. La région Nord-Pas-de-Calais a en effet un rôle essentiel de charnière à jouer entre l'Europe et le Bassin parisien. Elle était d'ailleurs présente lors des débats de la première conférence interrégionale du Bassin parisien du 22 mai 2006. A cette occasion, il a été rappelé que les CESR ont signé le 5 avril 2000 un engagement centré sur les infrastructures de transport dans les huit régions du Bassin parisien, en y associant déjà le Nord-Pas-de-Calais, afin d'affirmer entre autres la place du Bassin parisien en Europe (CESR Ile-de-France, 2006 ; Conseils régionaux et CESR du Bassin parisien et du Nord-Pas-de-Calais, 2006).

Le Bassin parisien reste malgré tout une vaste région centrale, pourvue d'une capitale qui est considérée comme une des grandes villes mondiales, si ce n'est une « ville globale »⁴. Le Bassin parisien se trouve à proximité des régions les plus peuplées et les plus riches d'Europe. C'est ainsi que le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) le place dans une « Aire Métropolitaine de l'Europe du Nord-Ouest » avec le Bassin de Londres, Bruxelles, la Randstad Holland, le Luxembourg, le nord de la Rhénanie etc.

6.1 Le Bassin parisien dans l'Europe

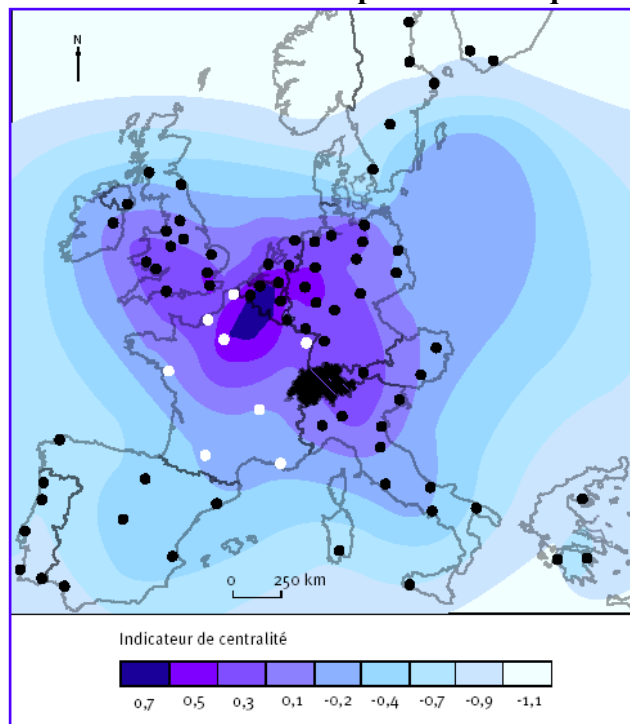
Frédéric Carluier et Guillaume Gaulier (2007) se sont intéressés à la polarisation des activités économiques en Europe. Pour ce faire, ils ont croisé un indicateur de centralité et un indicateur de spécialisation. Ainsi, pour un secteur d'activité donné, une corrélation positive entre ces deux indicateurs signifie que l'agglomération considérée se situe au cœur de l'Europe, alors qu'une corrélation négative impliquera une situation périphérique. Si l'Ile-de-France occupe la troisième position (avec un indicateur de centralité de 1,83 en 1996) après les régions Bruxelles-capitale et Zuid-Nederland, le Bassin parisien n'arrive qu'en 23^{ème} position avec un indicateur de 1,36. La cartographie de la centralité, qui n'est pas sans évoquer une fameuse Banane bleue, fait cependant apparaître la situation remarquable du Bassin parisien dans l'espace économique européen.

⁴ SASSEN Saskia, 2001, *The global city*, Princeton, Princeton University Press, 412 p.



AVGBP, 2008, *Projet de Région Capitale à l'horizon 2030*, Beauvais, AVGBP, 72 p.

Cartographie de la centralité dans l'espace économique européen (1996)



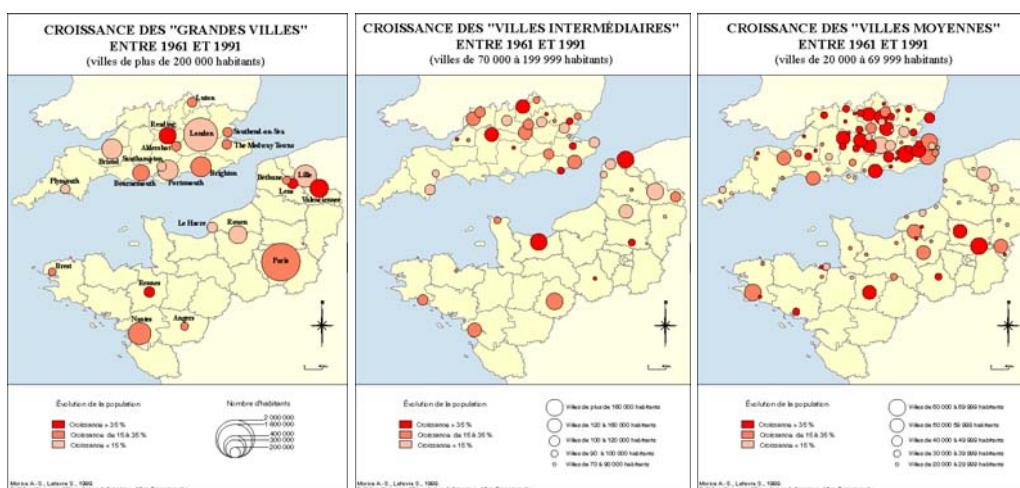
CARLUER Frédéric, GAULIER Guillaume, 2007, « Le centre et la périphérie de l'espace européen : analyse empirique de la concentration et de la diffusion », *L'Espace géographique* 4, pp. 289-303

L'équipe de chercheurs rassemblés autour du projet ESPON (2006) a proposé trois scénarios contrastés qui explorent les impacts territoriaux probables des défis auxquels est confronté le territoire européen (élargissement de l'UE, accélération de la globalisation, hausse des prix de l'énergie, immigration, changement climatique etc.). Un premier scénario tendanciel met en exergue les impacts des forces motrices les plus significatives dans un contexte de politiques pratiquement inchangées. D'après ce scénario, le Bassin parisien se trouve en grande part au cœur de la zone de concentration des flux et des activités. L'influence de l'aire métropolitaine de Paris domine largement l'interrégion. Le second scénario envisage des politiques orientées vers la promotion de la compétitivité de l'Europe dans un contexte global. Dans cette perspective, seule l'agglomération centrale de Paris, sa proche banlieue et son extension vers la mer font partie de la zone de concentration des flux et des activités. Le rayonnement de l'aire métropolitaine est aussi moins important que ne le laissait prévoir le scénario tendanciel. Enfin, est envisagée dans un troisième scénario une politique visant la cohésion économique, sociale et territoriale. L'aire métropolitaine du Bassin parisien aurait dans ce contexte un rôle tout aussi central dans la zone de concentration des flux et des activités mais son attraction et sa polarisation potentielle serait moindre que dans le scénario tendanciel. Cette plus faible dynamique économique s'explique par sa meilleure répartition spatiale.

6.2 Le Bassin parisien et les autres régions métropolitaines

Le Bassin parisien a fait l'objet de comparaisons internationales, essentiellement avec le Bassin londonien mais des équipes de recherches internationales élargissent ce champ à d'autres régions européennes (DATAR, 1992 ; Polynet, 2005).

Guy Baudelle (2002) propose ainsi une étude comparée de la croissance des systèmes urbains et londoniens entre 1960 et 1990. Il remarque alors que les différences d'organisation spatiale des agglomérations-capitales expliquent l'essentiel des différences observées dans le rythme de croissance de chacune d'elle. L'agglomération londonienne a en effet redistribué son dynamisme dans une vaste aire (elle a ainsi perdu 1 613 000 habitants sur la période, soit une diminution de 20%) alors que le modèle parisien de croissance reste beaucoup plus concentré : l'agglomération parisienne a effectivement gagné dans le même temps une population équivalente à celle perdue par Londres. Ce serait en fait l'arrêt des décentralisations industrielles en France qui aurait interrompu un processus de redistribution éloigné dont avaient initialement tiré profit les petites villes moyennes.

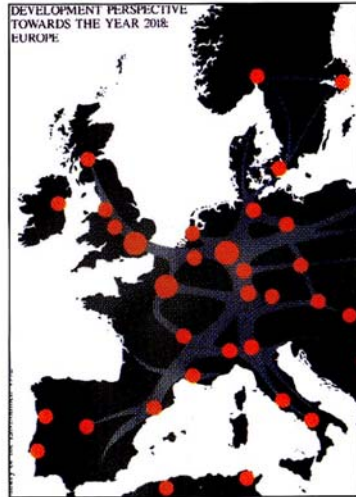


BAUELLE Guy, 2002a, « Deux systèmes urbains ? Une comparaison hiérarchique de la croissance urbaine de part et d'autre de la Manche (1960-1990) », Information géographique 66 (1), pp. 70-80 IA P.206 <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/commun/lecteur2f/page.php?base=atlas&idlangue=fr&idpage=171>

Le Bassin parisien et les Euro-corridors vus par les européens...

... une marginalisation à éviter.

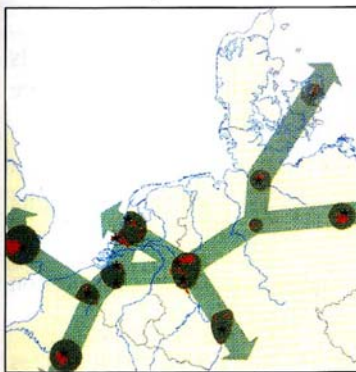
version danoise



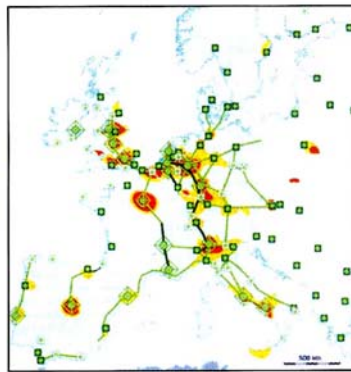
version nordique



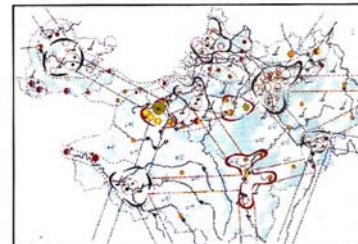
version des Pays-Bas



version allemande



version Europe 2000+

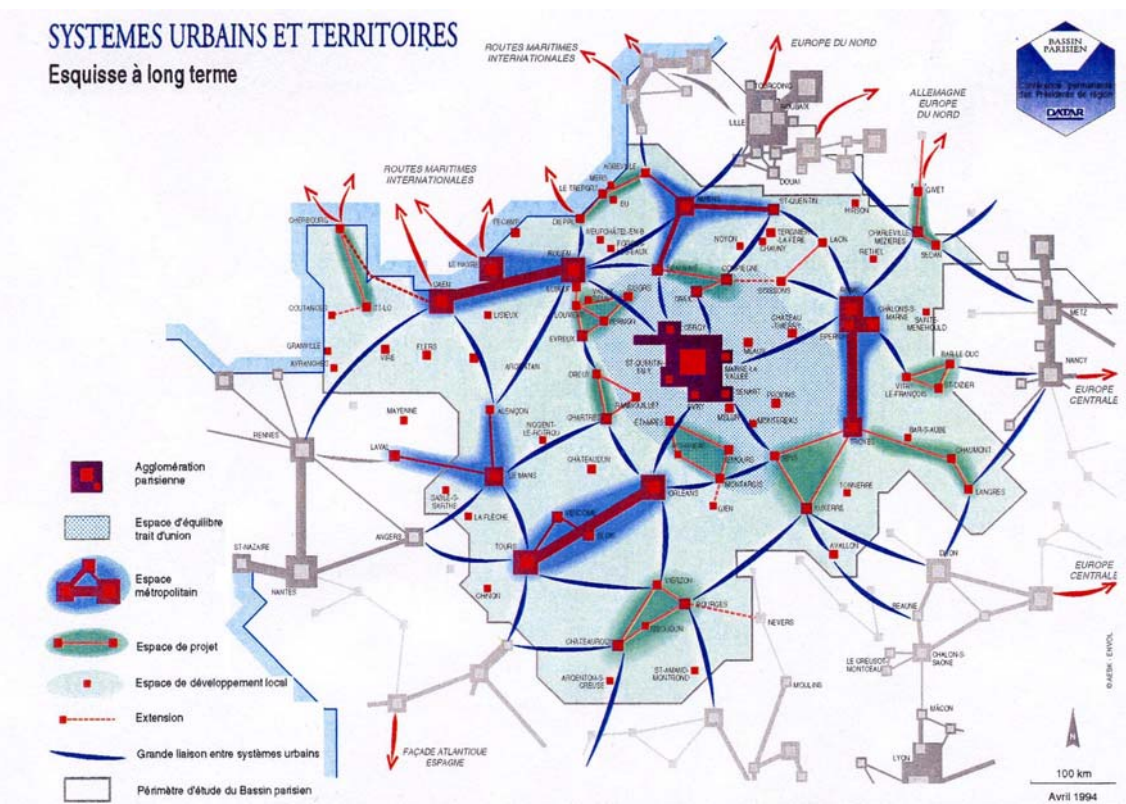
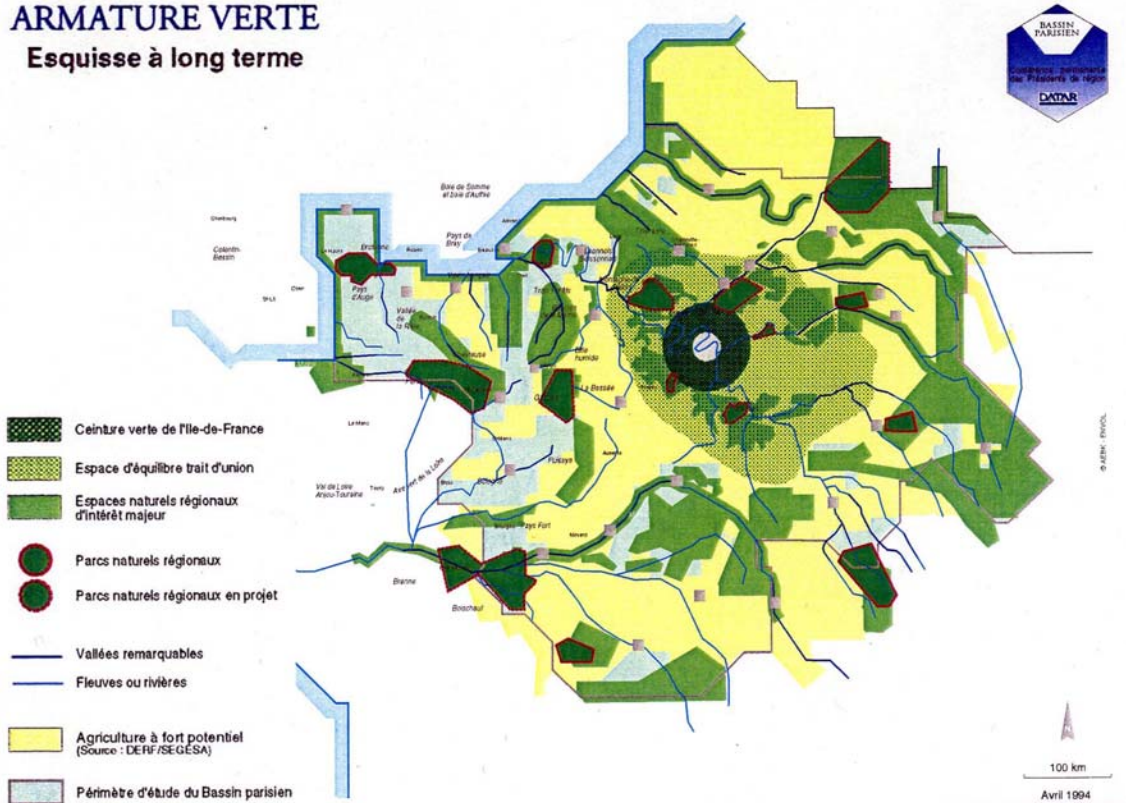


FREMONT Armand (dir.), 2002, *Le Bassin parisien : contribution de l'Etat à de nouveaux enjeux interrégionaux*, Paris, DATAR, MIIAT, La documentation française, p. 41 <http://pagesperso-orange.fr/bassinparisien/>

La comparaison du modèle londonien, bassin d'emploi plus étendu, moins dense et polycentrique, et du modèle parisien qui est plus concentré, plus dense et monocentrique, soulève la question de l'efficacité économique de ces deux modes d'organisation urbaine. C'est ainsi que Marie-Paule Rousseau (1998) s'est penchée sur la productivité de chacune de ces deux régions. Elle a alors constaté que le marché de l'emploi du Sud-Est britannique est plus large et que la productivité y est plus grande que dans le Bassin parisien. De plus, la productivité des villes du Bassin parisien hors Paris est plus faible que dans les villes environnant Londres. Finalement, le Sud-Est anglais apparaît comme un marché du travail plus unifié que le Bassin parisien, qui connaît par ailleurs une densité d'emploi bien inférieure à celle du Bassin londonien.

Les franges franciliennes et londoniennes ont spécifiquement fait l'objet d'une étude comparative (Gaudriault, Verdanet, Palisse, 1995 ; Palisse, 1995).

ARMATURE VERTE Esquisse à long terme



DATAR, 1994, « La charte du Bassin parisien : un développement équilibré et solidaire du Bassin parisien », L'Île-de-France au futur

7. Le Bassin parisien vu par les aménageurs

Les aménageurs sont les plus prolixes au sujet du Bassin parisien. Les travaux émanant de la DATAR sont en effet nombreux et pour certains déjà assez anciens. Ils sont en règle générale très généraux et abordent un ensemble varié de thématiques intéressant le territoire. Les régions s'intéressent aussi à l'aménagement de leur territoire en le mettant en perspective avec le Bassin parisien. On répertorie aussi un certain nombre d'études menées par l'IAURIF et par l'Association des Villes du Grand Bassin Parisien.

L'histoire de l'aménagement du Bassin parisien depuis les années 1960 a fait l'objet de plusieurs articles (Geppert-Hebrard, 1998 ; Merlin, 1998 ; Béhar, 2001 ;Thiard, 2006) qui permettent de voir quelle a été l'évolution du « dire » et du « faire » le Bassin parisien par l'ingénierie politico-institutionnelle.

7.1 Les acteurs

« La DATAR n'a jamais eu de politique pour le Bassin parisien » annonce Pierre Merlin (1998). Or, on pourrait penser que le Bassin parisien a au contraire toujours été au centre des préoccupations de la DATAR. En effet, à deux reprises (à la fin des années 1960 et au début des années 1990), c'est bien elle qui a participé à l'élaboration d'une politique d'aménagement à l'échelle du Bassin parisien. Un Groupe Interministériel pour l'Aménagement du Bassin Parisien (GIABP) a été créé en 1966 avant d'être supprimé en 1970 après avoir publié quelques études. Plus récemment, la DATAR entreprit d'établir un schéma directeur du Bassin parisien après la publication d'un Livre Blanc en 1992, auquel les élus répondirent par la publication d'un Scénario de l'équilibre. La synthèse-compromis de ces deux documents, la Charte du Bassin parisien, sera publiée en 1994. Aucune procédure ne viendra cependant soutenir cette annonce (la charte n'a pas de valeur juridique) et les seuls moyens sont ceux du Contrat de plan interrégional (un milliard de francs répartis en tiers égaux entre l'Etat, l'Ile-de-France et les autres régions du Bassin parisien). Trois principales opérations seront financées : la promotion de l'armature verte, la restructuration du réseau de transport et le développement de l'enseignement supérieur.

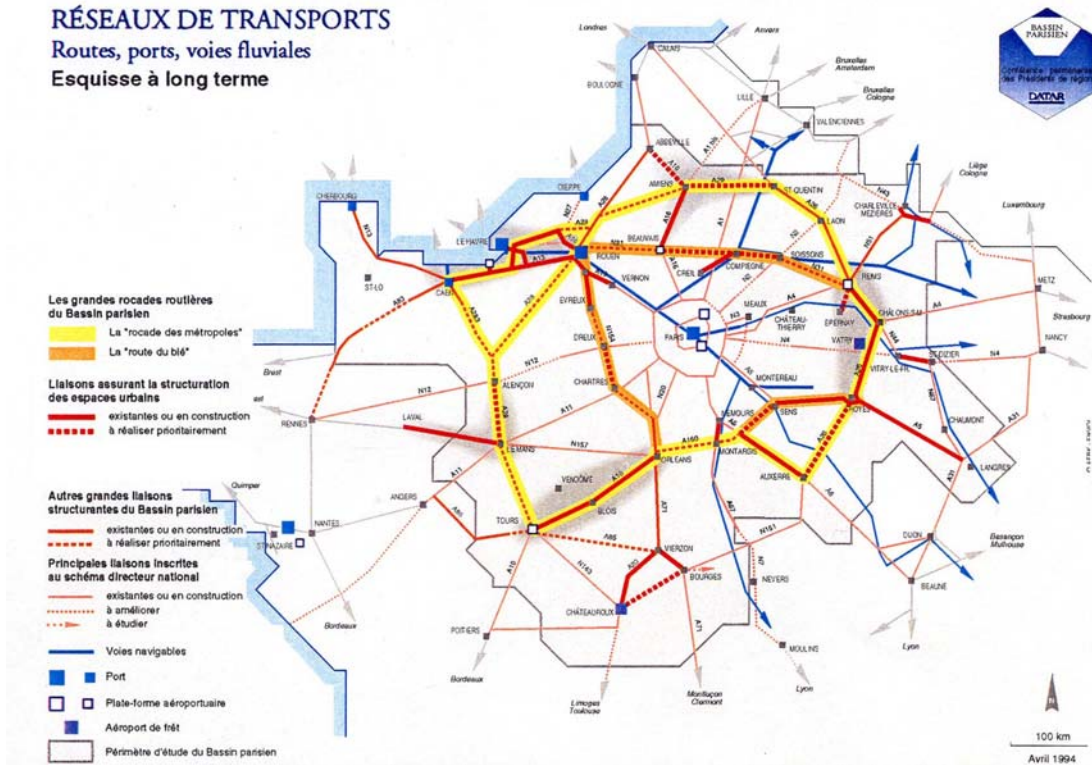
L'Association des villes à une heure de Paris est créée en juin 1990 en réaction à la publication du *Livre blanc de l'Ile-de-France* qui préparait l'élaboration du Schéma directeur de la région Ile-de-France. Leur position consiste à dénoncer l'« effet châtaignier » de Paris (rien ne pousse à l'ombre de la capitale). Ils en appellent donc à la baisse des objectifs annoncés par le Schéma directeur de la région Ile-de-France de 1994 qui faisait état de 1500 à 2000 hectares à ouvrir à l'urbanisation, 500 000 à 700 000 nouveaux logements à réaliser, de 100 000 à 150 000 étudiants supplémentaires à accueillir etc. Leur position est donc bien celle d'un lobbying territorial. Un rapport de l'AVGBP (2008) recense un certain nombre d'études qu'elle a réalisés ou auxquelles elle a participé.

La conférence permanente des présidents des Conseils régionaux du Bassin parisien est créée le 23 Octobre 1990 à la suite de la publication du rapport *Le Grand bassin parisien en actions*, qui proposait huit thèmes de coopération. En juin 1993 ils publient le *Scénario des huit-scénario de l'équilibre* en réponse au *Livre blanc du Bassin parisien*. Entre Octobre 2002 et Décembre 2003, le groupe de travail des présidents des huit conseils économiques et sociaux régionaux du Bassin parisien publie un bulletin *L'actualité du Bassin parisien* proposant des réflexions sur la coopération interrégionale. Le 22 mai 2006 s'est tenue une conférence réunissant les présidents de Conseil régional et de CESR du Bassin parisien et du Nord-Pas-de-Calais, qui ont rappelé les enjeux globaux et l'intérêt unanimement reconnu d'une coopération interrégionale à l'échelle du Bassin parisien.

RÉSEAUX DE TRANSPORTS

Routes, ports, voies fluviales

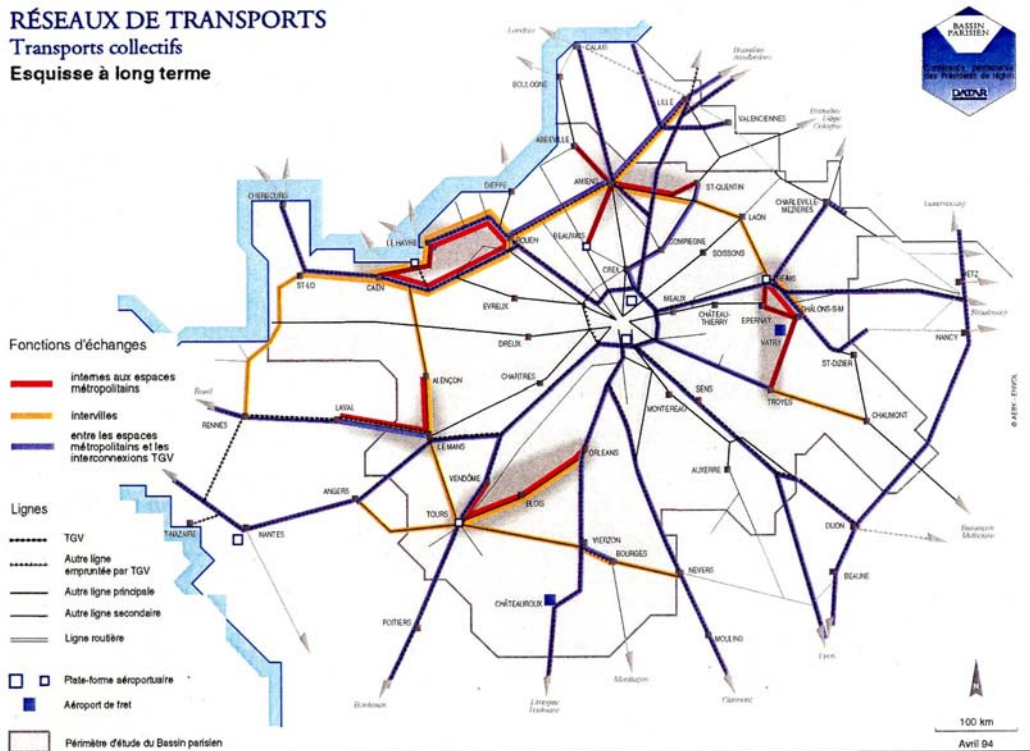
Esquisse à long terme



RÉSEAUX DE TRANSPORTS

Transports collectifs

Esquisse à long terme



DATAR, 1994, « La charte du Bassin parisien : un développement équilibré et solidaire du Bassin parisien », *L'Île-de-France au futur* 29, pp. 3-6

7.2 Aménager le Bassin parisien : de la complémentarité centre-périphérie à l'organisation d'un réseau métropolitain autonome et compétitif

La préoccupation du Bassin parisien a moins été une préoccupation de l'Etat central que de ceux qui réfléchissaient à l'aménagement de l'Ile-de-France. En effet, dès 1965, le premier Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne se propose de lutter contre le développement en tache d'huile de l'agglomération parisienne en prônant une extension urbaine discontinue et polarisée par les villes nouvelles, le but étant de décharger l'agglomération de Paris des « surplus de l'avenir » (Merlin, 1998). Les années 1960 sont donc celles d'une lecture territoriale du Bassin parisien selon un schéma centre-périphérie, l'idée étant d' « équilibrer » le Bassin parisien, de réduire les écarts et de développer la complémentarité par la diffusion d'une partie du potentiel de développement du centre vers la périphérie.

L'intervention publique repose alors sur la réalisation d'infrastructures à même de remplir cet objectif de raccrochages entre couronnes. Ces infrastructures sont essentiellement radiales. A cela s'ajoute la politique de décentralisation industrielle qui a conduit à la constitution de quatre zones d'appui : la Basse vallée de la Seine, les vallées de l'Oise et de l'Aisne, la Loire moyenne et le Nord champenois. Cette orientation, influencée par la théorie des lieux centraux de Christaller et la théorie des pôles de développement de François Perroux, repose donc sur une vision organiciste du fonctionnement du Bassin parisien : la cohérence territoriale et socio-économique du territoire ne peut se lire qu'à cette échelle interrégionale (Behar, 2000).

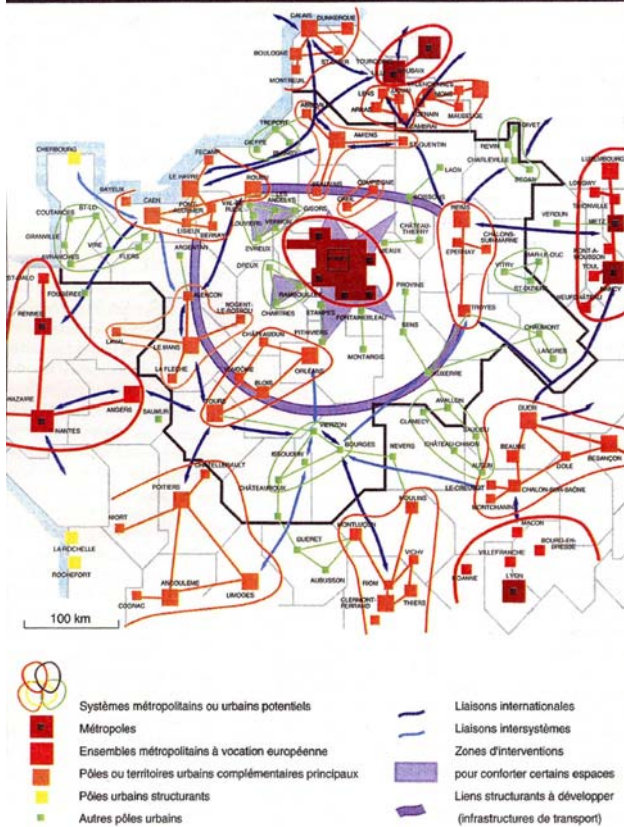
Le constat dans les années 1990 de l'échec de cette politique conduit à un changement radical de stratégie. Il s'agit dès lors non plus de chercher la complémentarité de l'Ile-de-France et du Bassin parisien mais de chercher à assurer la compétitivité autonome de quelques territoires au sein du Bassin parisien.

Le modèle de référence est celui des « réseaux de villes millionnaires ». Les espaces millionnaires focalisant l'attention sont donc les réseaux urbains de Caen/Rouen/Le Havre, Reims/Chalons/Epernay/Troyes. L'objectif de l'action publique est alors de faire atteindre à ces réseaux urbains le « seuil critique » de visibilité et de performance. L'intervention publique repose alors sur la réalisations d'infrastructures en rocade, permettant l'organisation de réseaux urbains autonomes en regard de l'Ile-de-France. Est ensuite proposée à ces réseaux de ville la création de services et d'équipements mutualisés (Béhar, 2001). Ce changement de point de vue correspond finalement au troisième scénario présenté dans le *Livre blanc du Bassin parisien*.

7.3 Quel bilan ?

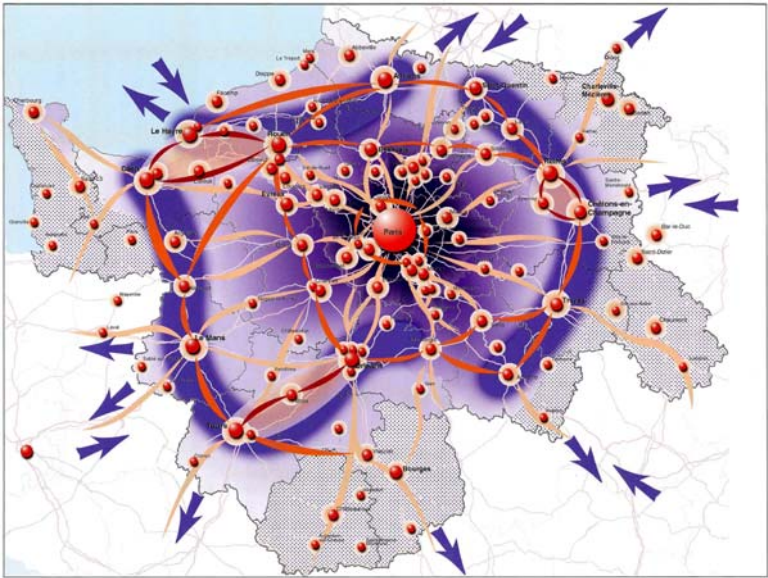
Pour Daniel Béhar (2001), la politique des années 1990 a eu un impact limité du fait de la modestie des efforts qui lui ont été consacrés par le Contrat de plan interrégional. Si l'écart entre l'Ile-de-France et le Bassin parisien s'est accentué, il n'en reste pas moins que peut être constaté aujourd'hui un renforcement de leur interdépendance sociale, économique et fonctionnelle, qui fait de cette interrégion une entité « unifiée si ce n'est cohérente ». Trois enjeux principaux pourraient garantir cette solidarité territoriale : gérer les risques de rupture et travailler à la bonne insertion territoriale à tous les niveaux scalaires ; territorialiser l'action publique en insistant sur les franges franciliennes, les capitales régionales et les autres villes importantes du Bassin parisien afin de garantir à chaque territoire une bonne insertion dans le système complexe du Bassin parisien ; créer des espaces de réflexion collective et d'énonciation stratégique à des échelles intermédiaires floues, ce qui confère à l'Etat un rôle majeur.

1993 : « Le Bassin parisien – Réflexions d'aménagement »
 (extrait du Document introductif au Débat national pour l'aménagement du territoire)



BEHAR Daniel, 2001, « Vers la région urbaine de Paris ? », *Urbanisme* 318, p. 54

L'organisation multipolaire du bassin parisien



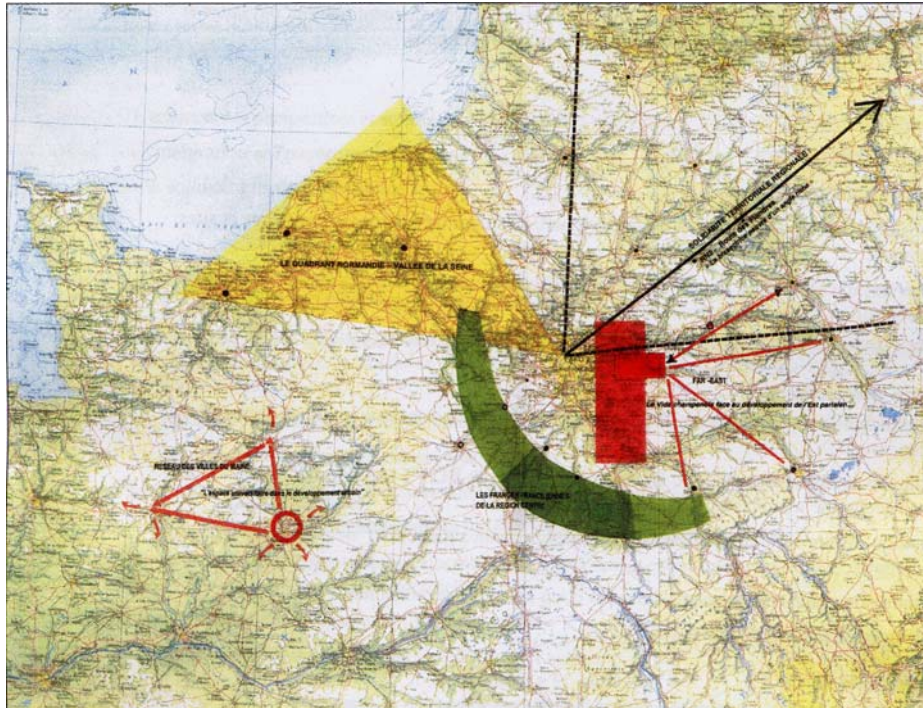
Cette vision figurative du fonctionnement du Bassin parisien met l'accent sur la nécessité de s'appuyer sur une organisation multipolaire sans cesse en mouvement valorisant autant les relations de flux que les polarités. Elle ouvre sa dynamique sur les espaces extérieurs.

FREMONT Armand, 2001, Une organisation métropolitaine pour le Bassin parisien. Eléments de diagnostic pour des propositions d'action, *MIAT Rapport technique*, p. 70 <http://pagesperso-orange.fr/bassinparisien/>

Philippe Thiard (2001, 2006) porte quant à lui un regard critique sur cette histoire de l'aménagement du Bassin parisien en proposant de l'analyser en termes d'instrumentalisation par les pouvoirs publics. Ce territoire, non institutionnalisé, serait ainsi porteur de stratégies politiques et de représentations mobilisatrices. En effet, le Bassin parisien n'aurait jamais vraiment été pensé pour lui-même mais il aurait plutôt servi de prétexte à l'expression de stratégies par certains acteurs et de support à une représentation idéalisée du territoire français. Philippe Thiard donne ainsi l'exemple du *Livre blanc de la région parisienne* de 1964 dans lequel le Bassin parisien est mobilisé pour faire admettre la politique volontariste de la région capitale (la création des villes nouvelles) aux élus de province. La construction mythologique du Bassin parisien est à chercher du côté des discours sur la solidarité du territoire, qui sous-tend notamment le scénario de développement en « réseau métropolitain maillé » proposé par la DATAR dans son *Livre blanc* de 1992. On a pu en effet constater précédemment que d'un espace fonctionnel dans les années 1960, le Bassin parisien avait fini par se fonder sur le mythe de l'unité et de la solidarité. Le Bassin parisien serait finalement plutôt le moyen de faire croire que l'aménagement et le développement, conçus à son échelle, peuvent remédier aux inégalités spatiales et ainsi être un facteur d'unité et d'équilibre pour l'ensemble du territoire national. Finalement, le Bassin parisien nous donnerait à voir le territoire national dans son ensemble.

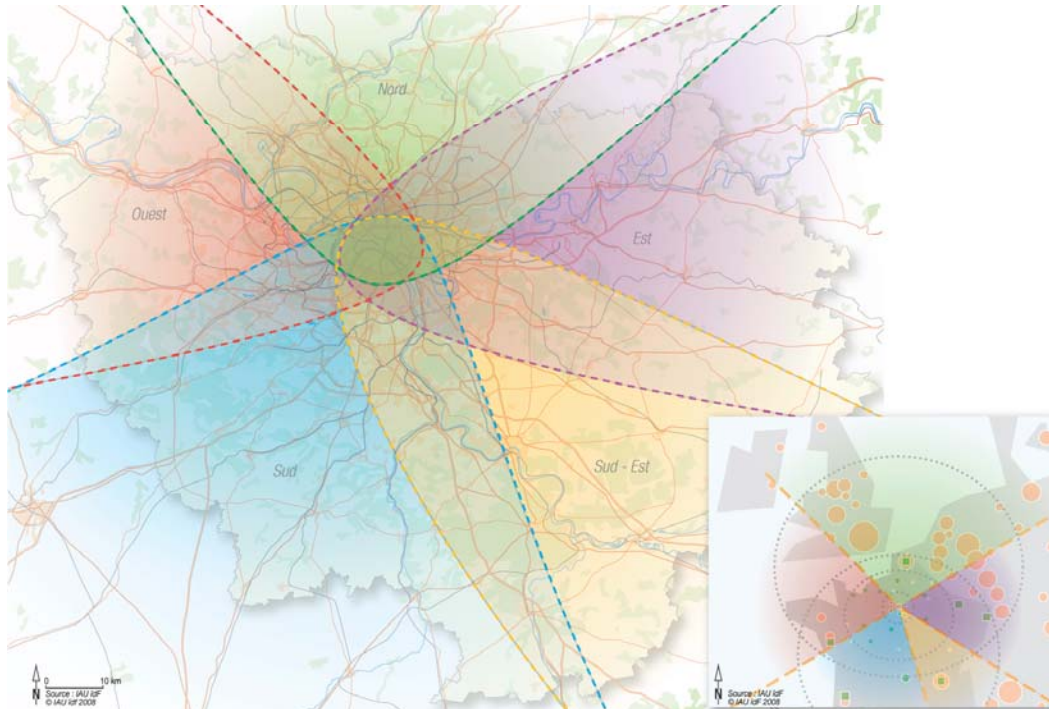
La création des Missions Interministérielles et Interrégionales d'Aménagement du Territoire (MIIAT) a été décidée par le Comité Interministériel de l'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) le 15 décembre 1997. Placée sous la responsabilité du préfet d'Ile-de-France, la MIIAT-BP est un système d'études interrégional, fondant ses capacités sur la mise en réseau des services déconcentrés de l'Etat. Si la DIACT a récemment publié quelques études (2009b), la dernière publication de la MIIAT-BP est le rapport d'étude dirigé par Armand Frémont publié en 2002. La dernière partie de ce rapport est consacrée à la définition d'un programme d'actions à court et à long terme, organisé en deux axes (les actions de mise en réseau et les actions territorialisées) et illustré par une carte figurant le fonctionnement du Bassin parisien selon une logique multipolaire. Après des décennies d'aménagement du territoire cherchant à lutter contre l'extension et l'hypertrophie parisienne, il s'agit dès lors moins de s'opposer au dynamisme d'extension francilienne que de s'appuyer, en la canalisant, sur sa force d'entraînement. Pour la MIIAT-BP, la question interrégionale posée aujourd'hui par le Bassin parisien est celle d'un « polycentrisme raisonné ».

Si le Bassin parisien n'a pas été vraiment institutionnalisé, un projet de création d'une structure de coopération interrégionale a déjà été évoqué dès la signature du Contrat de plan interrégional. L'article 44 parlait en effet de la « constitution d'une structure ad hoc de coopération interrégionale chargée de la gestion, de l'exécution et du suivi du présent contrat ». Nous l'avons vu, la forme que devrait prendre cette coopération interrégionale fait l'objet de débats depuis des dizaines d'années bien que sa nécessité semble faire l'unanimité des différents acteurs concernés.



WURTZ, TETRA, 2002, « L'approche territoriale du Bassin parisien », in FREMONT Armand, 2002, Le Bassin parisien : de l'Etat à de nouveaux enjeux interrégionaux, Paris, DATAR, MIIAT, La documentation française, p. 284

Carte thématique – L'approche par faisceaux



SDRIF Projet adopté par délibération du Conseil régional le 25 septembre 2008, p20

8. Les approches territoriales

Si nous nous sommes attachés à synthétiser les études sur le Bassin parisien selon des axes thématiques, une synthèse des différentes lectures territoriales rencontrées semble ici nécessaire. Une présentation de diverses approches territoriales envisageables à l'échelle interrégionale du Bassin parisien a déjà été proposée par les bureaux d'études Wurtz et Retra (2002) dans le rapport dirigé par Armand Frémont pour la MIIAT. Pour chaque territoire, ils se sont intéressés aux indicateurs socio-économiques et ont cherché à confronter divers thèmes liés à l'aménagement (économie, démographie et habitat, environnement etc.), l'idée étant d'étendre les réflexions régionales à une réflexion à l'échelle interrégionale. Cinq logiques d'approches ont alors été dégagées : une logique axiale (la RN2 comme « bissectrice pauvre d'un angle riche »), une logique de quadrant (la vallée de la Seine), une logique tangentielle (les franges franciliennes de la région Centre), une logique de rayonnement (le « Far East ») et une logique de charnière (le réseau des villes du Maine).

Cette analyse synthétique, croisée avec l'ensemble des autres études, nous permet de dégager quelques sous-système territoriaux du Bassin parisien.

8.1 Les faisceaux

La logique de quadrant est succinctement abordée dans plusieurs recherches. Philippe Thiard constate ainsi un renforcement de la dissymétrie entre le Nord-Est et le Sud-Ouest jusqu'à « provoquer de part et d'autre de la région-capitale une logique de quadrant dont l'observation mériterait cependant d'être approfondie » (2001). Daniel Behar constate quant à lui que « le Bassin parisien tend à s'organiser non seulement dans un rapport centre/périphérie vis-à-vis de l'Île-de-France, mais selon une logique de quadrant, décrivant des dynamiques d'interdépendance de natures variées » (2000). Il distingue ainsi une logique d'intégration relative plutôt dépendante au Nord et à l'Ouest, tandis que l'Est et le Sud-Est semblent se caractériser par des processus d'ignorance mutuelle. Il propose alors des approches territoriales différenciées afin d'accompagner ou d'infléchir ces tendances. L'un des enjeux majeurs pour le Bassin parisien se jouerait particulièrement sur le devenir du grand Est « longtemps vidé par la capitale et qui se retrouve aujourd'hui sous la menace d'une progression très vive de l'agglomération parisienne alors qu'il ne bénéficie pas des relais que le Sud ou l'Ouest, dotés d'un réseau urbain plus équilibré, offrent à cette croissance » (Gilli, 2002).

Ces quadrants ne sont pas sans rappeler les faisceaux proposés par le SDRIF pour découper l'espace francilien. Il s'agit en effet de cinq grands faisceaux, partant de Paris et s'élargissant jusqu'aux territoires interrégionaux : Nord, Est, sud-Est, Sud et Ouest. Pour chacun de ces faisceaux sont définies des orientations, dont certaines s'ouvrent à l'interrégional, l'idée étant d'y mettre en dialogue les acteurs.

8.2 Les franges et les villes avant-poste

La question de la périurbanisation et de l'étalement urbain de l'espace francilien est omniprésente dans les études portant sur le Bassin parisien. Les franges, ensemble de territoires encore très ruraux entourant l'unité urbaine de Paris, de laquelle elles sont séparées par une ceinture verte d'ensembles forestiers et agricoles, représentent alors l'un des enjeux principaux de ces réflexions.

Trouvant quasiment naturellement leur place dans la logique de déversement de la dynamique territoriale des années 1960, les franges deviennent plus problématiques

lorsque est recherchée l'autonomie et la compétitivité des réseaux urbains dans les années 1990. En effet, cet étalement urbain transgresse les frontières administratives, dilue les identités territoriales, trouble le repérage et l'affirmation des réseaux urbains et donc leur compétitivité vis-à-vis de l'Île-de-France.

Frédéric Gilli, dans son « Plaidoyer pour les villes avant-postes » (2003b), s'intéresse au front d'urbanisation de la région urbaine de Paris. Il rappelle que si dans les années 1970 et 1980 l'aéroport de Roissy ou les villes nouvelles ont joué le rôle de lieux de fixation au développement urbain, les territoires à enjeux pour la structuration de la région urbaine de Paris se situent actuellement entre 50 et 100 km de la capitale. Les franges internes, organisées autour de pôles locaux de Vernon, Gisors, Sénart, Meaux sont désormais affectées par le front d'urbanisation. L'attention doit donc être portée sur un ensemble de villes moyennes, situées au delà de cette ceinture et qui participent de plus en plus au fonctionnement de l'espace francilien : les villes « avant-postes » ou « propolis ». Compiègne, Beauvais, Evreux, Dreux, Chartres, Pithiviers, Montargis, Sens, Provins et Château-Thierry structurent ainsi les franges externes, qui sont au contact de la périphérie de l'agglomération. Ces villes sont autant des périphéries qui contribuent à la vie de l'espace francilien, que des centres qui polarisent fortement un espace local qui leur est propre. Finalement, Frédéric Gilli plaide en faveur du « développement de ces villes avant-postes » pour « canaliser l'étalement urbain sans avoir recours à la création de nouveaux centres artificiels ».

8.3 Les aires métropolitaines régionales

Nombre de travaux soulignent l'existence d'un espace fort le long de la Basse Loire, jusqu'à parler pour certains d'une « aire métropolitaine ligérienne ». Sont en effet régulièrement soulignés sa bonne dynamique démographique et économique, son haut niveau de qualification de l'emploi (concernant surtout Orléans), son efficace équipement universitaire et de transport. La notion d' « aire » est cependant questionnée concernant cet espace qui compte plusieurs pôles et dont l'urbanisation est discontinue. L'axe Orléans-Tours y est en effet l'axe de référence de la région, et doit y jouer un rôle moteur dans son développement au sein du Bassin parisien. La question de l'offre ferroviaire semble centrale pour le développement métropolitain de cette partie du Bassin parisien : liaison Orléans-Tours, Interloire, liaison avec l'Île-de-France. Cette zone peut aussi compter sur son attrait touristique. Des efforts de valorisation de la Loire ont été ainsi entrepris à une échelle interrégionale d'Orléans à Nantes (Collectif, 1995).

En Décembre 1990, les maires de Caen, Rouen et Le Havre ont institué un réseau de villes dans le but de tirer parti du poids économique, démographique (850 000 habitants) et culturel des trois premières villes normandes. En 1993 a été créée l'association « Normandie-métropole Caen Rouen Le Havre », suite à quoi s'est mis en place un conseil scientifique en décembre 1997. La question portuaire est centrale pour la coopération normande, et ce particulièrement entre Rouen et Le Havre. En 1995, on estime à moins de 40% la part des emplois havrais qui dépendent, directement ou indirectement, du port, et à 20% ceux de l'agglomération rouennaise (Jamin, et al., 1995). L'état des transports ferroviaires et routiers s'est amélioré ces dernières années avec la construction du Pont de Normandie, la création de raccordements autoroutiers, la modernisation de liaisons ferrées. L'accessibilité de Paris est aussi une question fondamentale. Enfin, Caen, Rouen comme Le Havre disposent d'un aéroport. La question d'en choisir un (l'aéroport de Deauville représenterait un compromis) qui concentrerait les énergies nécessaires au réel développement des liaisons aériennes est toujours en débat.

Conclusion

Finalement, quel territoire semble se dégager de l'ensemble de ces travaux ayant pour trait commun de questionner le « Bassin parisien » ? Quels éléments les rassemblent ? Sur quels points se distinguent-ils ?

Nous avons vu que les limites de la zone d'étude variaient selon les analyses. Si elles sont le plus souvent définies a priori, la vaste région qu'elles dessinent regroupe des territoires aux situations très variées. Sont ainsi bien souvent rapidement délaissées des analyses les zones marginales ou celles ne participant pas au phénomène étudié. Le Bassin parisien à géométrie variable n'a donc pas de frontière précise mais s'évanouit plutôt progressivement en gradient.

Ce phénomène de gradient ne doit cependant pas laisser croire que l'espace du Bassin parisien est un espace continu, qui concentrerait un phénomène en son centre et qui le verrait décroître, la distance au centre augmentant. Nous l'avons vu, le Bassin parisien est un espace largement réticulaire, composé d'éléments plus ou moins denses et plus ou moins reliés à des distances variables du centre.

Certes, le schéma centre-périphérie semble dans bien des cas toujours pertinent pour lire l'organisation de cet espace. Il a en effet influencé l'organisation du système productif avec la politique de décentralisation ou l'organisation des déplacements avec la structuration radiale des réseaux de transports. De plus, l'écrasante primatie francilienne sur l'ensemble du territoire apparaît systématiquement dans les travaux, qu'ils abordent la question des fonctions urbaines, de la concentration des emplois, de l'habitat, des équipements de formation ou de transports. Ainsi, il semble que le premier principe de l'intégration territoriale du Bassin parisien reste la puissance de la polarisation parisienne et son fonctionnement.

Cependant, les études montrent l'existence, parfois au stade embryonnaire, de structures polycentriques. C'est ainsi par exemple le cas de l'axe Orléans-Blois-Tours qui est à la fois un grand couloir régional de transferts d'établissements (Roux, Gilli, 2003), un sous système résidentiel réticulé (Berroir, et al., 2007a) et un réseau de villes universitaires (Baron, et al., 2008). Si le Bassin parisien est malgré tout loin du modèle idéal-typique de la « métropole-réseau », métropole multipolaire où les relations horizontales de pôle à pôle prennent de plus en plus d'importance par rapport aux relations radiales centre-périphérie, il n'en reste pas moins que le fonctionnement de ce territoire tend vers ce modèle, ne serait-ce qu'au travers des projets d'aménagement (Frémont, 2002).

La question que posent d'ailleurs ces projets de fonctionnement polycentrique est celle de la place à accorder à la ville-centre. S'opposent à ce sujet deux thèses classiques : celle de l'étouffement parisien (le fameux « effet châtaignier » : à l'ombre de Paris, rien ne pousse) ou celle de l'effet d'entraînement et de l'intégration régionale réussie. Félix Damette et Jacques Scheibling (1992) remarquent cependant que la position de Paris dans la hiérarchie urbaine du Bassin parisien est normale car elle en est la capitale. Ce modèle Bassin parisien serait alors conforme à celui d'autres régions françaises. Il semblerait donc que le décalage n'apparaisse que si le Bassin parisien n'est pas analysé dans sa globalité, lorsque que les régions sont étudiées indépendamment les unes des autres notamment.

Les pistes de recherche...

De nombreux thèmes ont été abordés à l'échelle du Bassin parisien au cours de ces cinquante dernières années. Si un certain nombre de recherches mériteraient d'être réactualisées, d'autres sont encore à réaliser sur des sujets ayant été à peine abordés dans les études existantes.

Les espaces ruraux et agricoles sont par exemple peu abordés, si ce n'est comme le négatif du processus d'urbanisation. En effet, les travaux récents abordent essentiellement le Bassin sous l'angle de la métropolisation, ces espaces deviennent alors marginaux dans un tel contexte. Pourtant, nous avons pu le voir en filigrane dans les études traitant des franges, ces espaces représentent une surface non négligeable du Bassin parisien. Ainsi, le rapport de l'IAURIF (1997) sur les franges franciliennes insiste sur la nécessité de valoriser et de préserver le milieu rural, c'est-à-dire de protéger les milieux naturels et les paysages, de préserver les ressources naturelles et les espaces agricoles et de gérer leur utilisation en initiant des démarches de développement local. L'*Atlas des franges franciliennes* (Bodier, 1995) souligne la diversité de leur situation agricole : une majeure partie de l'espace est caractérisée par une agriculture bien structurée, dynamique et exportatrice ; l'Ouest est particulièrement touché par le développement périurbain ; certains cantons connaissent cependant une crise profonde. Ces réflexions mériteraient d'être étendues à l'ensemble du Bassin parisien.

Le Bassin parisien a longtemps été uniquement considéré comme un espace géologique, l'une des grandes cuvettes sédimentaires de l'Europe occidentale. La dimension Bassin parisien, entité spatiale, géographique, géologique, naturelle et paysagère est donc particulièrement pertinente pour appréhender les logiques environnementales. S'il existe de nombreux travaux de géologues et d'archéologues s'intéressant à ce bassin sédimentaire (ils n'ont pas été recensés ici), on compte globalement peu d'études sur la question environnementale, considérée comme l'interaction des réalités biophysiques avec le système social. Le Bassin Parisien possède pourtant une richesse environnementale importante, offrant des ressources paysagères, faunistiques et floristiques, d'eau etc. Ces espaces subissent des pressions économiques et démographiques qu'il s'agirait dès lors de limiter en interrogeant la gestion des ressources et des déchets, les risques naturels, l'alimentation en énergie et plus globalement les externalités négatives du phénomène de métropolisation. Il s'agirait finalement d'approfondir le travail d'Alain Rist (1992) qui proposait une lecture du *Livre blanc du Bassin parisien* au prisme du développement soutenable.

La littérature scientifique souligne actuellement l'explosion des motifs de déplacement autres que le travail (loisirs, tourisme, sport etc.). Or ces nouveaux types de mobilité concernent aussi les déplacements interrégionaux. Pour ne prendre qu'un exemple de motif de déplacement, le tourisme dans le Bassin parisien brille par son absence de travaux sur le sujet. Cette question est pourtant largement traitée à l'échelle de l'Île-de-France. Ainsi, le SDRIF appréhende le tourisme non seulement comme un élément de compétitivité internationale, un facteur permettant aux pôles économiques d'affirmer leur rôle d'excellence mais aussi comme élément moteur du développement régional. En effet, le tourisme génère de nombreux emplois, impulse une dynamique en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire et crée un facteur d'identité permettant de valoriser l'image que les habitants se font de leur propre territoire. Le tourisme, tel qu'il peut être abordé à l'échelle de l'Île-de-France, gagnerait donc à être appréhendé à une échelle plus vaste en mettant en avant la richesse et la diversité du patrimoine et de l'offre touristique des différentes régions qui composent le Bassin parisien.

La question de la gouvernance est très rarement abordée dans les études sur le Bassin parisien bien que celle-ci soit un enjeu fondamental pour les espaces métropolitains. Jacques Lévy (1998) insiste à ce sujet sur la nécessité d'une délibération démocratique à

cette échelle. S'il ne regrette pas la période gaullienne d'un planisme régalien, il s'inquiète de la fragmentation des pouvoirs dans les villes, de la faiblesse des attributions et des moyens des régions, des lacunes de la démocratie locale et du spectre d'une recentralisation de la gestion des espaces. La première difficulté pour faire du Bassin parisien une véritable région administrative résiderait dans son manque d'identité. Une prise de conscience des problèmes communs pourrait par exemple déboucher sur l'idée et le sentiment d'un espace politique commun. Une autre question se pose quant à l'équilibre des pouvoirs au sein de ce que serait cette entité administrative interrégionale. Une réorganisation du système fiscal serait alors certainement nécessaire afin d'en assurer la solidarité. L'élaboration d'un projet interrégional du Bassin parisien pourrait ainsi reposer sur les espaces de proximité et l'association préalable des partenaires locaux en prenant en compte les compétences propres des structures intercommunales, telles que les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les pays (Morlet, 2006).

Enfin, le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), s'il a fait l'objet d'un article de Gabriel Dupuy (2007), mériterait d'être davantage étudié. Cet article souligne en effet un phénomène qui affecte spécifiquement le Bassin parisien, à savoir que si le niveau de développement en TIC est convenable pour la région Ile-de-France, celui-ci l'est nettement moins pour les régions qui l'entourent alors que des régions plus éloignées de Paris, même marquées par la ruralité, font preuve d'un certain dynamisme dans ce domaine. Il existerait donc un fossé numérique circum-francilien. Gabriel Dupuy en avance quelques éléments explicatifs (densité, niveau d'éducation, emploi etc.) et cherche à en faire un enjeu d'aménagement afin que ce fossé ne se transforme pas en fracture.

Références citées

- AVGBP, 2008, Projet de Région Capitale à l'horizon 2030, Beauvais, AVGBP, 72 p.
- BARON Myriam, LE NEINDRE Charlène, ZANIN Christine, 2008, « Mettre en cartes les universités du bassin parisien », Mappemonde 92, 19 p.
<http://mappemonde.mgm.fr/num20/articles/art08401.html>
- BAUELLE Guy, 2002, « Deux systèmes urbains ? Une comparaison hiérarchique de la croissance urbaine de part et d'autre de la Manche (1960-1990) », Information géographique 66 (1), pp. 70-80 <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/commun/lecteur2f/page.php?base=atlas&idlangue=fr&idpage=171>
- BEHAR Daniel, 2000, Aménagement du Bassin parisien : nouveaux concepts, nouveaux enjeux. Note de problématique pour la DATAR, IUP, Paris XII, 19 p.
- BEHAR Daniel, 2001, « Vers la région urbaine de Paris ? », Urbanisme 318, pp. 50-55
- BERGER Martine, DIZIAIN Renaud, HALBERT Ludovic, ROUSSET-DESCHAMPS Marcel, THIARD Philippe, 2006, Effets de débordement, polarisations économiques et stratégies d'acteurs en Ile-de-France et dans le Bassin parisien, Rapport final, Paris, CNRS-IDF, 306 p.
- BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine, GIRAUD Timothée, SAINT-JULIEN Thérèse, 2007a, Fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Une analyse de la mobilité des populations par les DADS, DIACT, 108 p. http://www.parisgeo.cnrs.fr/lien/rapport_dads.pdf
- BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine, SAINT-JULIEN Thérèse, 2007b, Partenariats scientifiques et mise en réseau du Bassin parisien, DREIF, 172 p.
http://www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2009/Partenariats_scientifiques_mises_en_r%C3%A9seau_du_BP.pdf note de synthèse : http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_cle5ed71b.pdf
- BODIER Elisabeth (coord.), 1995, Atlas des franges franciliennes, Paris, Ministère de l'aménagement du territoire des transports et du tourisme, 56 p.
- CARLUER Frédéric, GAULIER Guillaume, 2007, « Le centre et la périphérie de l'espace européen : analyse empirique de la concentration et de la diffusion », L'Espace géographique 4, pp. 289-303
- CESR Ile-de-France, 2006, « La première conférence interrégionale du Bassin parisien », Supplément spécial CESR Ile-de-France, 8 p. http://www.cesr-ile-de-france.fr/cesr_doc/magazine/magazine44-encart.pdf
- CHARLIER Jacques, 1991, « L'arrière-pays du Havre », Espace géographique 4, pp. 325-334
- COLLECTIF, 1995, « Une aire métropolitaine ligérienne : table ronde », Metropolis 104-105, pp. 33-38
- Conférence permanente des présidents des conseils régionaux du Grand Bassin parisien, 1993, Scénario des 8 : le scénario de l'équilibre, contribution à l'aménagement du grand bassin parisien et à l'équilibre du territoire national, Amiens, 38 p. Conférence permanente des présidents de région du Grand Bassin parisien, 1994, Charte du Bassin parisien, Paris, DATAR, 35 p.
- Conseils régionaux et CESR du Bassin parisien et du Nord-Pas-de-Calais, 2006, Conférence interrégionale du 22 mai 2006. Synthèse des débats, 19 p.
http://www.sdrif.com/fileadmin/unload_file/conf_interregionales/pdf_fdd_conf_interregionale.pdf

- DAMETTE Félix, SCHEIBLING Jacques, 1992, Le bassin parisien : système productif et organisation urbaine, Paris, DATAR, 103 p.
- DATAR, 1966, Livre blanc du Bassin parisien, Paris, DATAR, 116 p.
- DATAR, 1992, Livre blanc du Bassin parisien, Paris, La Documentation française, 135 p.
- DELISLE Jean-Pierre, LAINE Frédéric, 1998, « Les transferts d'établissements contribuent au desserrement urbain », Economie et statistiques 311, pp. 91-106
- DENERT Olivier, 1998, Diagnostic de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Bassin parisien : rapport final, chapitres complémentaires et contributions aux réunions préparatoires pour le CIADT, Paris, DATAR, 455 p
- DIACT, 2009a, Le fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Du Bassin parisien à la région économique de Paris, Paris, DIACT, 61 p.
http://www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2009/Fonctionnement_metropolitain_du_BP.pdf
- DIACT, 2009b, Dynamiques et développement durable des territoires. Rapport de l'Observatoire des territoires, Paris, La Documentation Française, 202 p.
- DUPRAY Patrice, 2004, « Port 2000 : au fil de la Seine, un enjeu pour la Haute-Normandie et l'Île-de-France », Cahiers de l'IAURIF 141, pp. 129-135
- DUPUY Gabriel, 2007, « Autour de l'Île-de-France : fossé ou fracture numérique ? » in DUPUY Gabriel, GENEAU DE LAMARLIÈRE Isabelle, Nouvelles échelles des firmes et des réseaux, un défi pour l'aménagement, Paris, L'Harmattan
- ESPON, 2006, Scenarios on the territorial future of Europe, 66 p.
http://www.espon.eu/mmp/online/website/content/publications/98/1378/file_2995/espon3.2_60p_final_16-7-2007-c.pdf
- EVARD Anne, 2002, « Projections de population à l'horizon 2030 : une croissance dans la dynamique du Bassin parisien », INSEE Picardie Relais 102, 4 p.
<http://www.diact.gouv.fr/IMG/File/Picardie%20projection%20de%20population%202030.pdf>
- FREMONT Armand (dir.), 2002, Le Bassin parisien : contribution de l'Etat à de nouveaux enjeux interrégionaux, Paris, DATAR, MIIAT, La documentation française, 311 p.
- GASSMAN Daniel, BETHUNE Joëlle, 2004, « La plupart des villes du Bassin parisien souffrent de leur proximité avec Paris » in Reims : les emplois métropolitains supérieurs, INSEE Champagne-Ardenne, pp. 18-25 http://www.insee.fr/fr/insee_regions/champagne-ardenne/publi/empl_metro_sup_Article_4.pdf
- GAUDRIAULT Claude, PALISSE Jean-Pierre, VERNADET Anne-Véronique, 1995, Les franges franciliennes et le sud-est anglais, Paris, IAURIF, 76 p.
- GILLI Frédéric, 2001, « Esquisse du système migratoire du grand Bassin Parisien », INSEE Picardie document de travail 1, 88 p
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/publi/doc_trav_BP_01.htm
- GILLI Frédéric, 2002, « Esquisse du système migratoire du grand Bassin parisien », L'Espace géographique 31 (4), pp. 289-306 <http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-4-page-289.htm>
- GILLI Frédéric, 2003a, « Le desserrement de l'emploi dans la région urbaine de Paris », INSEE Picardie Document de travail 8, 207 p.
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/publi/doc_trav_BP_08.htm ; résumé : http://gilli.ensae.net/resume_rup.pdf
- GILLI Frédéric, 2003b, « Plaidoyer pour les villes avant-postes », Urbanisme 333, pp. 62-64

GILLI Frédéric, JAYET Hubert, HAMMADOU Hakim, 2008, « La mobilité des entreprises et de leurs salariés dans le Bassin parisien » in DIACT, 2009, Le fonctionnement métropolitain du Bassin parisien. Du Bassin parisien à la région économique de Paris, Paris, DIACT, pp.30-39

http://www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2009/Fonctionnement_metropolitain_du_BP.pdf

HALBERT Ludovic, 2005, « Polynet action 1.1 Commuting and the definition of functional urban regions. Bassin parisien », Institute of Community studies, rapport technique, 18 p.

http://www.polynet.org.uk/docs/1_1_bassin.pdf

HALBERT Ludovic, 2005, « Polynet action 1.2 Quantitative analysis of service business connections », Institute of Community studies, rapport technique, 15 p.

http://www.polynet.org.uk/docs/1_2_bassin.pdf

HALBERT Ludovic, 2005, « Polynet action 2.1 Qualitative analysis of service business connections. Bassin parisien » Institute of Community studies, rapport technique, 20 p.

http://www.polynet.org.uk/docs/2_1_bassin.pdf

HALBERT Ludovic, 2005, « Polynet Action 3.1 Analysis of policy and policy focus group. Bassin parisien », Institute of Community studies, rapport technique, 19 p.

http://www.polynet.org.uk/3_1_bassin.pdf

HECQUET Vincent, 2002, « Le système productif : polarisation francilienne et intégration du Bassin parisien », in FREMONT Armand, Le Bassin parisien : de l'Etat à de nouveaux enjeux interrégionaux, Paris, DATAR, MIIAT, La documentation française, pp.91-116

IAURIF, 1997, Les franges franciliennes : rapport d'orientation pour l'établissement de projets de développement interrégionaux, Paris, IAURIF, 109 p.

IAURIF, 2000a, « Le déficit migratoire se diffuse au sein du Bassin parisien », Atlas des franciliens 1. Territoire et population, Paris, IAURIF, pp. 66-67

IAURIF, 2000c, « Bassin parisien : 15 aires urbaines de plus de 100 000 habitants », Atlas des franciliens 1. Territoire et population, Paris, IAURIF, pp. 40-41

JAMIN Loïc, MAILLET Alain, BRACQ Johann, 1995, « Normandie Métropole », Metropolis 104-105, pp. 39-43

LEVY Jacques, 1998, « Quelle urbanité pour la région de Paris ? », Travaux de l'Institut de Géographie de Reims 97-98, pp. 11-29

MERLIN Pierre, 1998, « La DATAR n'a jamais eu de politique pour le Bassin parisien », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims 97-98*, pp. 117-119

MORLET Olivier, 2006, « L'Ile-de-France et les régions voisines » in Contribution de l'Association française de développement urbain à la révision du schéma directeur d'Ile-de-France, Paris, AFTRP, pp.40-72 http://www.afdu.fr/fichiers_base_afdu/autres/fichier_0000_83.pdf

PALISSE Jean-Pierre, 1995, « Franges franciliennes, franges londonniennes », Metropolis 104-105, pp.100-104

RIST Alain, 1992, Le livre blanc du Bassin parisien et la notion de développement soutenable. Note de synthèse, Paris, ACT Consultants, 31 p.

ROUSSEAU Marie-Paule, 1998, « Structure spatiale et efficacité économique : une comparaison de la région parisienne et de la région londonienne », Travaux de l'Institut de géographie de Reims 97-98, pp. 69-81

ROUX Caroline, GILLI Frédéric, 2003, « Les transferts d'établissements dans les aires urbaines du Bassin Parisien », INSEE Picardie Document de travail 10, 27 p.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/publi/doctrav_n10_Transferts_BP.pdf

THIARD Philippe, 1994, Développer et mieux répartir l'enseignement supérieur et la recherche dans le Bassin parisien, Paris, DATAR, MESR, 195 p.

THIARD Philippe, 2001, Les dynamiques spatiales du bassin parisien (1975-1990). Un système spatial entre mutations du système productif et impact des politiques publiques, Thèse de doctorat, Université Paris 1, 806 p.

THIARD Philippe, 2006, « Le Bassin parisien, un espace fonctionnel reconnu mais instrumentalisé par les politiques d'aménagement du territoire » in BLETON-RUGET Annie, COMMERCON Nicole, GONOD Philippe, Territoires institutionnels, territoires fonctionnels, Macon, Institut de recherche du Val de Saône Mâconnais, pp. 103-112

UNAL Marion, 1998, « Le complexe universitaire du Bassin parisien : un colosse aux pieds d'argile », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims 97-98*, pp. 109-116

WURTZ, TETRA, 2002, « L'approche territoriale du Bassin parisien », in FREMONT Armand, 2002, Le Bassin parisien : de l'Etat à de nouveaux enjeux interrégionaux, Paris, DATAR, MIIAT, La documentation française